



RAPPORT ANNUEL 2023

**SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU
SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET
DE GESTION DES DÉCHETS
MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

SYNTHÈSE



POPULATION

Secteur	OUEST	CENTRE	EST	GLOBAL
Communes	22	17	22	61
Population	20 872	9 655	22 147	52 674
Collecte	RÉGIE	Prestataire HECTOGONE	Prestataire COVED	



PERSONNEL

42 agents titulaires et 20 agents non titulaires pour 44,86 Équivalents Temps Plein.



PRÉVENTION ET SENSIBILISATION

	Prévention
Animations	22
Personnes sensibilisées	1 304

	Compostage Mise à disposition gratuite
Tonnage détourné	850 tonnes
Nombre de composteurs distribués en 2023	700
Nombre total de composteurs distribués	8 550
% de foyers pavillonnaires équipés	46 %



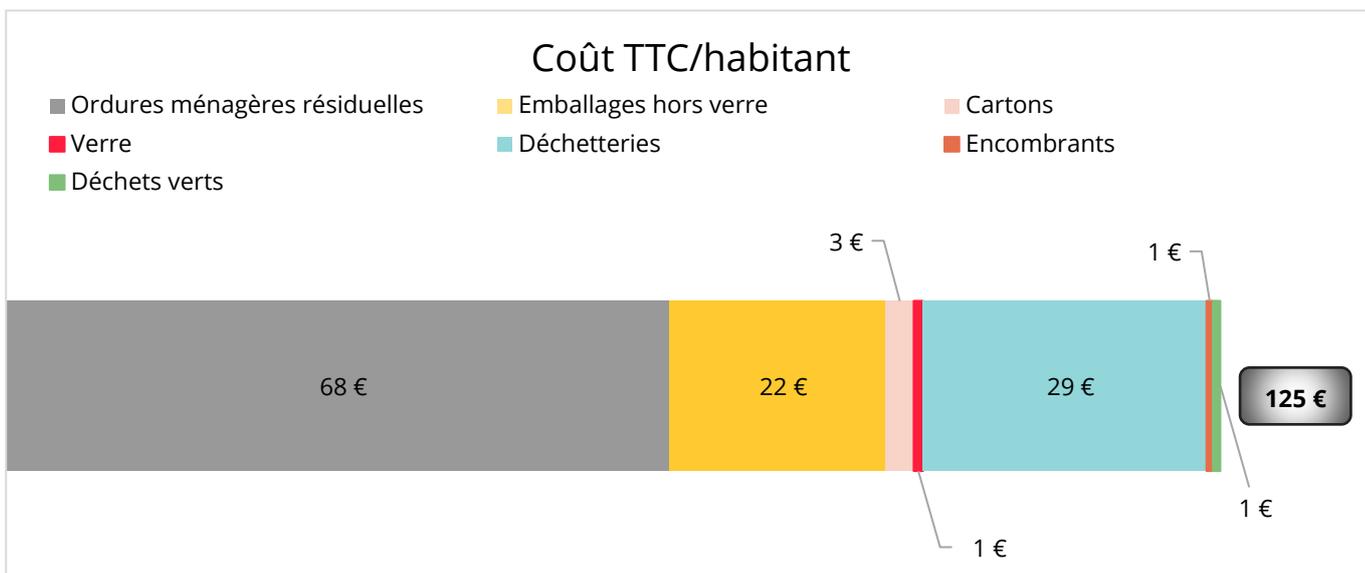
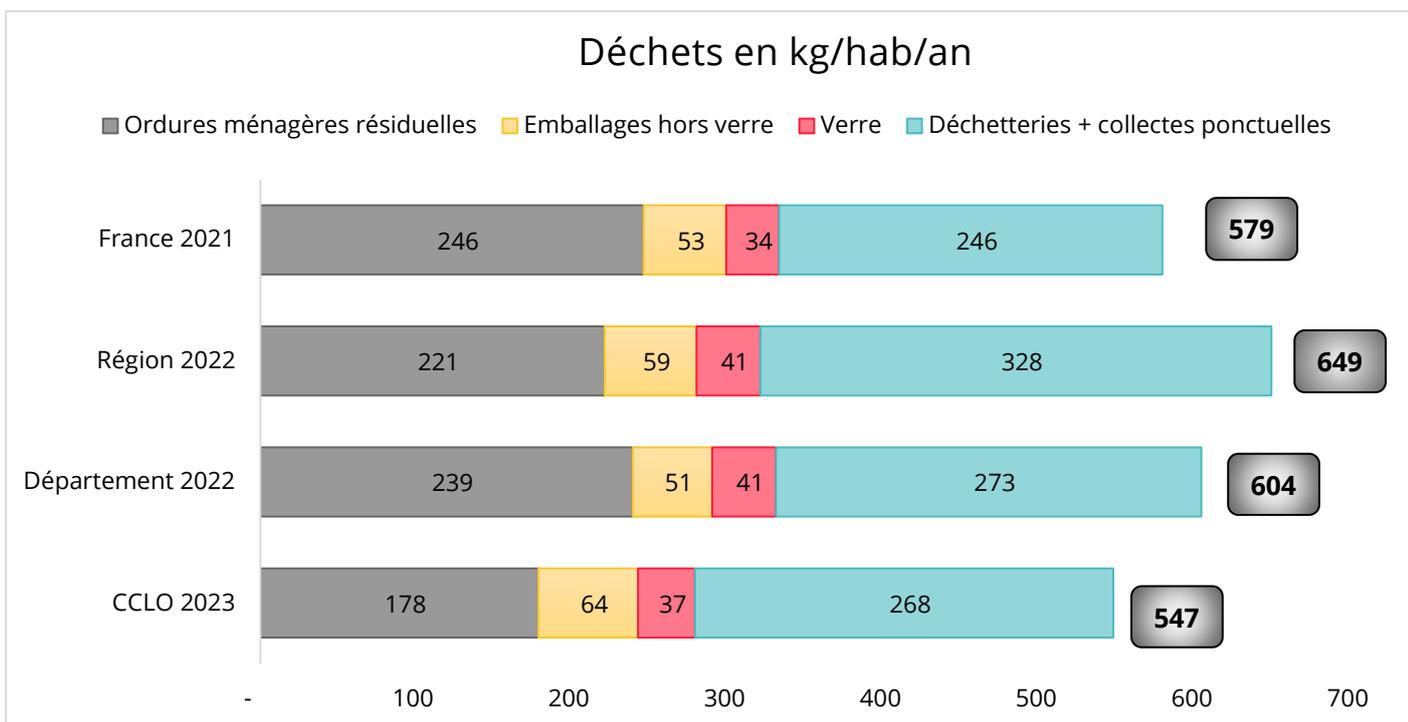
COLLECTE ET TRAITEMENT

Flux	Ordures Ménagères Résiduelles	Emballages Papiers Cartons	Verre	Déchetteries	Encombrants	Déchets verts
Mode de collecte	Porte à porte	Porte à porte	Apport volontaire	Apport	Rendez-vous, sous condition.	Rendez-vous, sous condition.
Fréquence	Entre 0,5 et 2 fois par semaine	Entre 0,5 et 1 fois par semaine	235 colonnes	123 390 entrées	232 foyers 321 rendez- vous	271 foyers 1 217 rendez- vous
Tonnage collecté	9 397	2 962	1 928	13 890	37	60
Kg/hab/an collecté	178	64	36,5	264	0,70	1,13
Coût TTC/hab	67.98 €	25€	0,93 €	29,30 €	0,65 €	0,77 €

	Textile
Mode de collecte	Apport volontaire
Bornes	75
Tonnage	199
Kg/hab/an	3,80

	Recyclerie
Mode de collecte	Déchetterie, apports directs,
Tonnage	60
Kg/hab/an	0,38

Site	UVE	ISDND	ISDI	Plateforme Déchets verts
Gestion	SEMAVAL / PAPREC	RÉGIE	RÉGIE	RÉGIE
Tonnage	10 040	2 945	1 457	2 591
Coût TTC/hab	39,60 €	13,52 €	1,30 €	1,01 €



1	PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE	7
1.1	LE TERRITOIRE DESSERVI	7
1.2	POPULATION PAR COMMUNE	8
1.3	LES MISSIONS	9
1.4	ORGANISATION DE LA GESTION DES DÉCHETS	10
1.5	SECTEURS DE COLLECTE ET ÉQUIPEMENTS DE TRAITEMENT	11
1.6	MOYENS HUMAINS DE LA RÉGIE	12
1.6.1	LES AGENTS	12
1.6.2	PYRAMIDE DES ÂGES.....	12
1.6.3	FORMATIONS.....	13
1.6.4	JOURS D'ABSENCES	13
2	LA PREVENTION DES DÉCHETS.....	14
2.1	L'ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITÉ.....	14
2.2	LES ACTIONS DE PRÉVENTION EN 2023	14
2.3	FOCUS SUR LE COMPOSTAGE.....	17
2.4	FOCUS SUR LE RÉEMPLOI	18
3	COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE	19
3.1	ORGANISATION DE LA COLLECTE.....	19
3.2	LES ORDURES MÉNAGÈRES	20
3.2.1	BILAN QUANTITATIF	20
3.2.2	LE TRAITEMENT	21
3.3	LES EMBALLAGES HORS VERRE ET PAPIERS	22
3.3.1	L'ECO-ORGANISME	22
3.3.2	EMBALLAGES COLLECTÉS.....	22
3.3.3	TRAITEMENT.....	23
3.3.4	REPRISE DES MATÉRIAUX	26
3.3.5	LES DÉBOUCHÉS DES EMBALLAGES.....	27
3.4	LE VERRE	28
3.5	LES DÉCHETTERIES.....	29
3.5.1	DESCRIPTION DU SERVICE	29
3.5.2	FRÉQUENTATION	29
3.5.3	BILAN QUANTITATIF	31
3.6	LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS	33
3.6.1	DESCRIPTION DE LA COLLECTE.....	33
3.6.2	BILAN QUANTITATIF	33
3.6.3	LE TRAITEMENT	34
3.7	LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS.....	35
3.7.1	DESCRIPTION DE LA COLLECTE.....	35

3.7.2	BILAN QUANTITATIF	35
3.7.3	LE TRAITEMENT	36
3.8	LES TEXTILES.....	37
3.8.1	DESCRIPTION DE LA COLLECTE.....	37
3.8.2	MODE DE GESTION	37
3.8.3	BILAN QUANTITATIF	37
3.8.4	LE TRAITEMENT	38
3.9	LES DÉCHETS MÉNAGERS ASSIMILÉS	39
3.9.1	DÉSIGNATION	39
3.9.2	BILAN QUANTITATIF	39
3.10	BILAN ET OBJECTIFS DE PRÉVENTION DES DÉCHETS	41
3.11	UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE MOURENX.....	42
3.11.1	PRÉSENTATION DE L'INSTALLATION	42
3.11.2	MODE DE GESTION.....	42
3.11.3	BILAN QUANTITATIF	42
3.12	LE POLE DE GESTION DES DÉCHETS D'ORTHEZ.....	44
3.12.1	PRÉSENTATION DES INSTALLATIONS	44
3.12.2	GESTION DU PÔLE D'ORTHEZ.....	44
3.12.3	BILAN QUANTITATIF	44
3.13	TAUX DE VALORISATION	46
3.14	RÉCAPITULATIF DES TONNAGES	47
4	LE COÛT ET LE FINANCEMENT	48
4.1	MODE DE FINANCEMENT	48
4.2	SYNTHÈSE.....	48
4.3	PREVENTION	49
4.3.1	COMPOSTAGE	49
4.3.2	RECYCLERIE	49
4.4	COÛT PAR FLUX : COLLECTE ET TRAITEMENT	50
4.4.1	ORDURES MÉNAGÈRES	50
4.4.2	EMBALLAGES.....	50
4.4.3	LE VERRE	51
4.4.4	DÉCHETTERIE	51
4.4.5	LES ENCOMBRANTS	52
4.4.6	LES DÉCHETS VERTS.....	52
4.5	COÛT DES UNITÉS DE TRAITEMENT	53
4.5.1	UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE MOURENX	53
4.5.2	PÔLE DE GESTION DES DÉCHETS D'ORTHEZ	53
5	ANNEXES	55
5.1	ANNEXE 1 : COLLECTE AU 1ER JANVIER 2023	55
5.1.1	EXCEPTION DES COMMUNES ET RUES AVEC UNE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES TOUTES LES SEMAINES.....	57

5.1.2	EXCEPTION DES COMMUNES ET RUES AVEC UNE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES 2 FOIS PAR SEMAINE.....	60
5.2	BILAN DES CONTRATS ET DES CONVENTIONS	61
5.3	FILIÈRES DE VALORISATION DES DÉCHETS DES DÉCHETTERIES.....	62

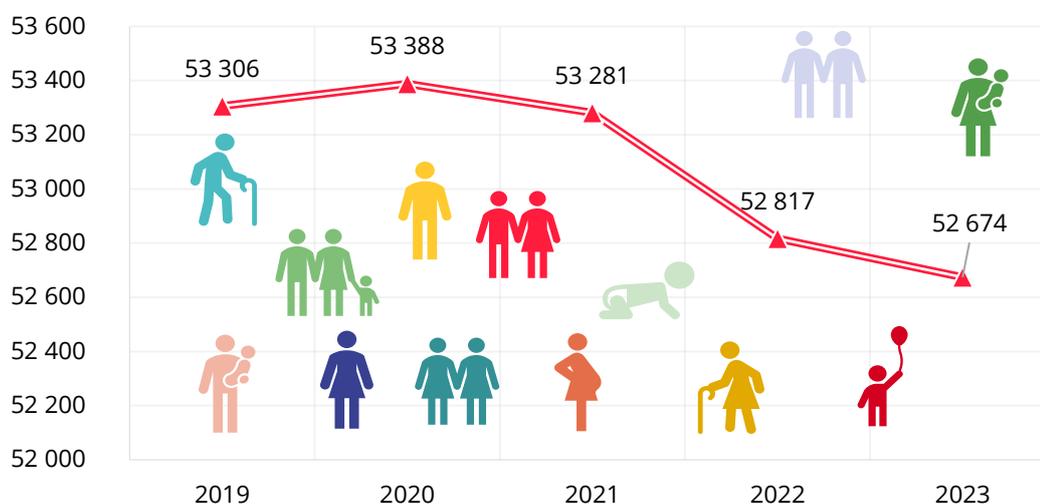
1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

1.1 LE TERRITOIRE DESSERVI

Situé entre Pyrénées et Océan Atlantique, le territoire de Lacq-Orthez s'étire de la frontière landaise aux coteaux de Monein. D'Ouest en Est, il s'étend du Béarn des Gaves jusqu'aux limites de l'agglomération paloise. D'une superficie totale de 750 km², le territoire compte 52 674 habitants répartis sur 61 communes.



EVOLUTION DE LA POPULATION



1.2 POPULATION PAR COMMUNE

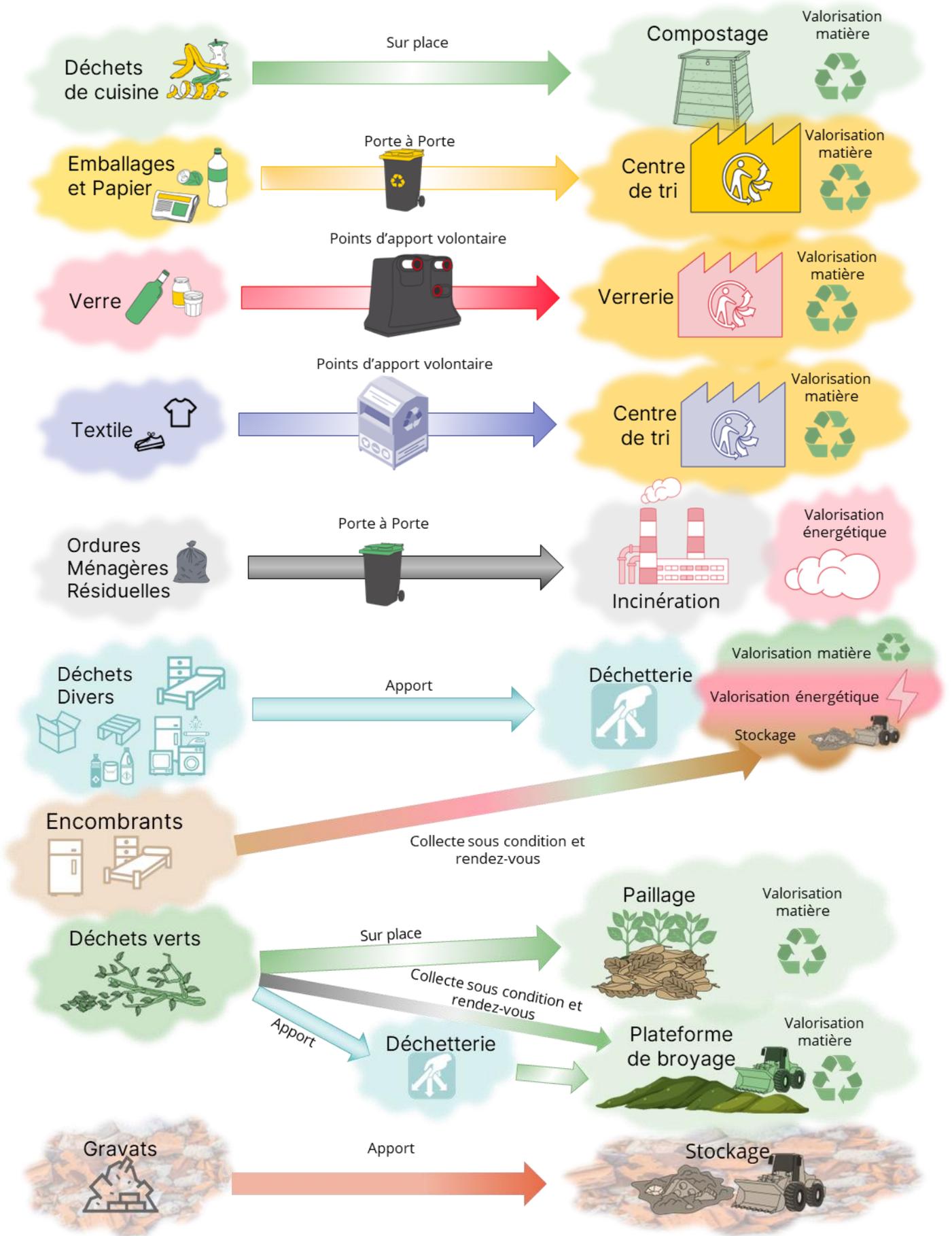
ABIDOS	212
ABOS	537
ARGAGNON	702
ARNOS	134
ARTHEZ-DE-BÉARN	1 829
ARTIX	3 434
BAIGTS-DE-BÉARN	866
BALANSUN	305
BELLOCQ	913
BESINGRAND	145
BIRON	617
BONNUT	813
BOUMOURT	167
CARDESSE	299
CASTEIDE-CAMI	266
CASTEIDE-CANDAU	312
CASTÉTIS	636
CASTETNER	134
CASTILLON D'ARTHEZ	335
CESCAU	619
CUQUERON	189
DOAZON	178
HAGETAUBIN	578
LAÀ-MONDRANS	437
LABASTIDE-CÉZÉRACQ	557
LABASTIDE-MONRÉJEAU	599
LABEYRIE	111
LACADÉE	148
LACOMMANDE	183
LACQ	729
LAGOR	1 140

LAHOURCADE	702
LANNEPLAÀ	304
LOUBIENG	497
LUCQ-DE-BEARN	921
MASLACQ	881
MESPLÈDE	334
MONEIN	4 417
MONT-ARANCE-GOUZE-LENDRESSE	1 131
MOURENX	5 903
NOGUÈRES	137
ORTHEZ	10 466
OS-MARSILLON	537
OZENX-MONTESTRUCQ	389
PARBAYSE	330
PARDIES	898
PUYOÛ	1 108
RAMOUS	491
SAINT-BOÈS	358
SAINT-GIRONS	166
SAINT-MÉDARD	199
SALLES-MONGISCARD	302
SALLESPISSE	569
SARPOURENX	296
SAULT-DE-NAVAILLES	946
SAUVELADE	267
SERRES-SAINTE-MARIE	561
TARSACQ	532
URDES	308
VIELLENAVE-D'ARTHEZ	214
VIELLESÉGURE	386

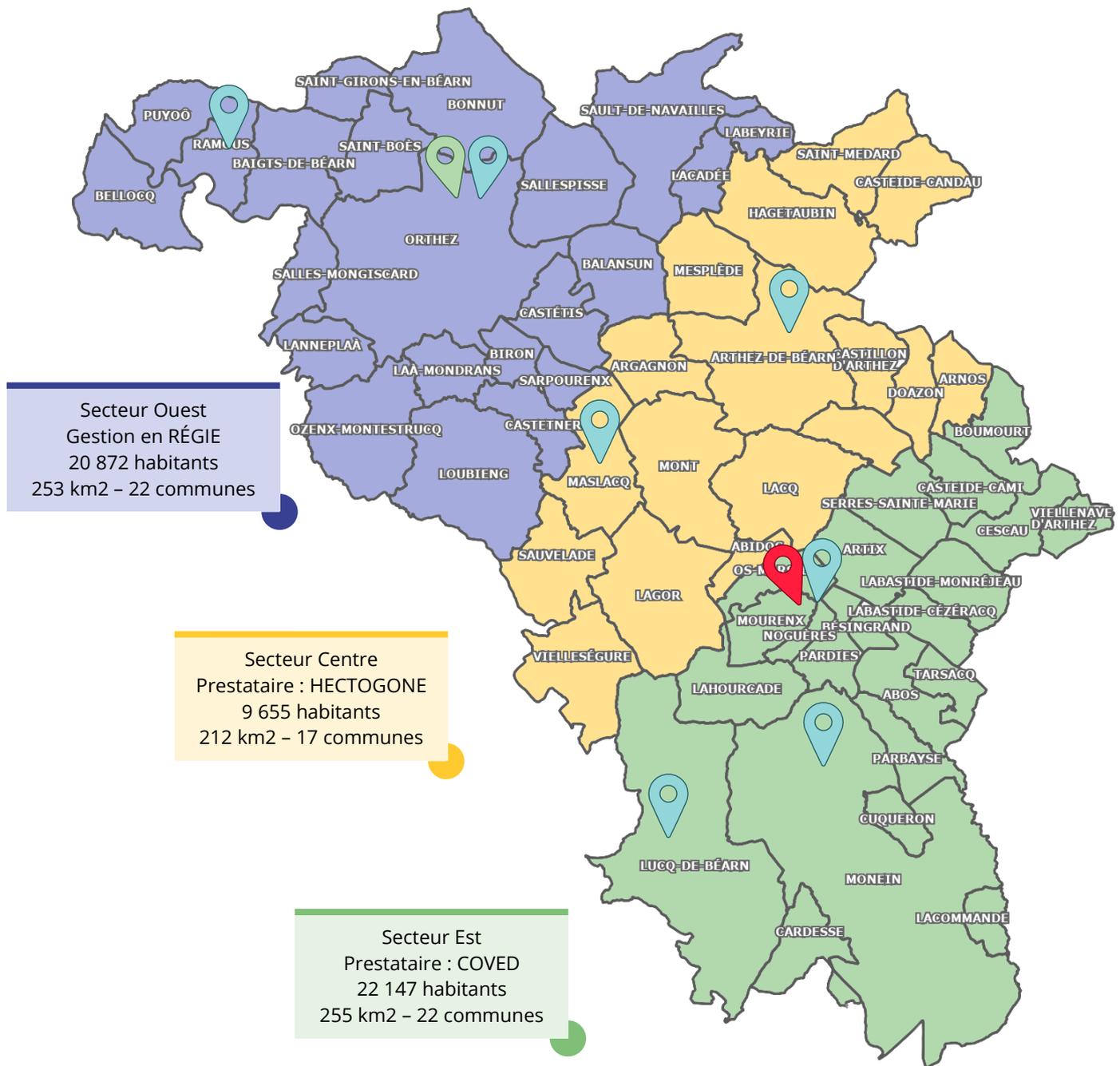
1.3 LES MISSIONS



1.4 ORGANISATION DE LA GESTION DES DÉCHETS

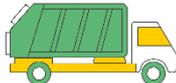
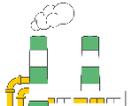
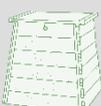


1.5 SECTEURS DE COLLECTE ET ÉQUIPEMENTS DE TRAITEMENT

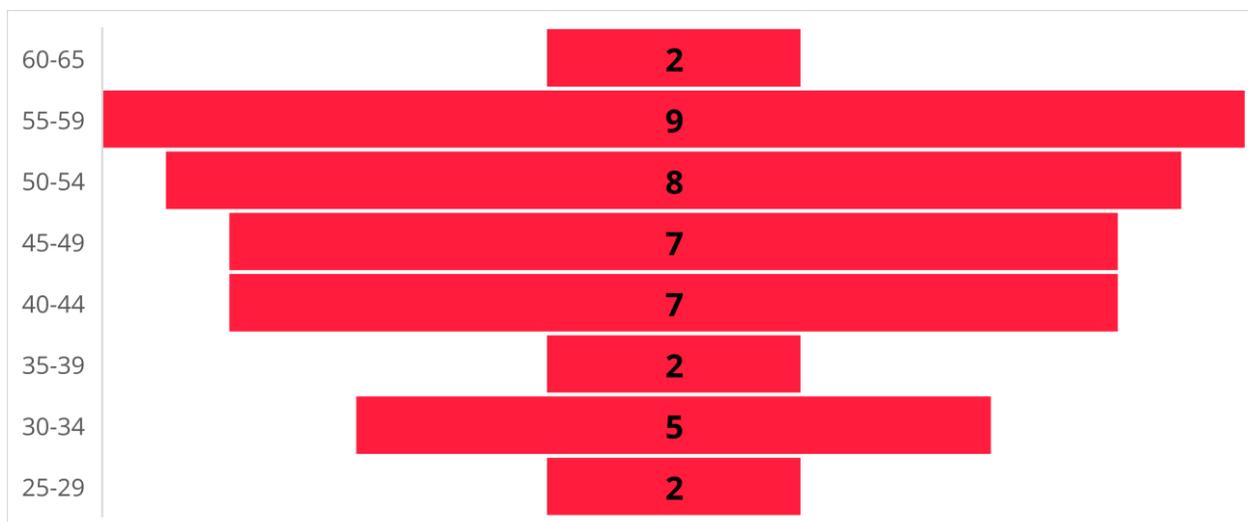


1.6 MOYENS HUMAINS DE LA RÉGIE

1.6.1 LES AGENTS

	Équivalent Temps Plein		
COLLECTE			
 17,95	17,95	7,5%	92,5%
DÉCHETTERIE			
 19,43	19,43	25%	75%
TRAITEMENT			
 2,75	2,75	0%	100%
ADMINISTRATION			
 3,94	3,94	100%	0%
SENSIBILISATION			
 0,3	0,3	100%	0%
PREVENTION			
 0,5	0,5	100%	0%

1.6.2 PYRAMIDE DES ÂGES



1.6.3 FORMATIONS



96,5 jours

1.6.4 JOURS D'ABSENCES

	Maladie 	Accident du travail 	Famille
COLLECTE 	389 jours 9,4 %* 8 agents	46 jours 1,12 %* 4 agents	7 jours 0,17 %* 3 agents
DÉCHETTERIE 	367 jours 8,7 %* 13 agents	200 jours 4,73 %* 6 agents	12 jours 0,28 %* 1 agent
TRAITEMENT 	0 jours 0 %* 0 agents	0 jour 0 %* 0 agents	6 jours 0,95 %* 2 agents
ADMINISTRATION 	110 jours 8,4 %* 2 agents	15 jours 1,14 %* 1 agent	2 jours 0,15 %* 1 agent

* : Pourcentage du temps de travail en équivalent temps plein, par service.
Évolution entre 2022 et 2023

En baisse

En hausse

Stable

« 52 jours d'absences pour grève »

2 LA PREVENTION DES DÉCHETS

2.1 L'ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

Dans le cadre de sa compétence obligatoire de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, la communauté de communes Lacq-Orthez est tenue d'élaborer un **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**.

Le Conseil communautaire du 9 décembre 2019 a adopté un PLPDMA pour la période 2019-2024 qui présente le contexte dans lequel s'inscrit la démarche, détermine les points forts et points faibles du territoire en matière de réduction des déchets, définit les grands axes d'intervention du PLPDMA, et propose un plan d'actions.

2.2 LES ACTIONS DE PRÉVENTION EN 2023

En 2023, 22 **animations de prévention des déchets** ont été réalisées sur le territoire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ en faveur de la réduction des déchets. Environ **1 300 personnes** ont été directement **sensibilisées**. Ces actions ont été réalisées afin de sensibiliser tout public possible (grand public, professionnels, collectivités, gros producteurs).

La sensibilisation via **d'autres supports de communication**, tels que des campagnes d'affichages, des parutions dans la presse, des publications sur les réseaux sociaux, des actualités sur le site internet de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ ou encore des articles dans les bulletins communaux, permet également de communiquer auprès du grand public.

La Réalité Virtuelle pour encourager le compostage, le don et le réemploi

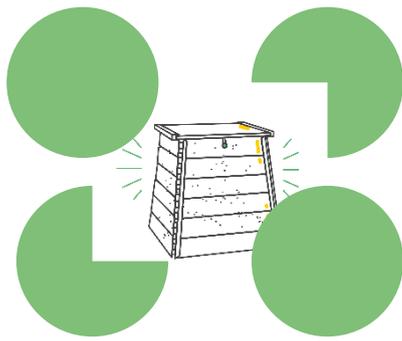


Sensibilisation du personnel des collectivités



Foire de Mourenx





AXE compostage et jardinage au naturel

Tous au compost

Composteurs partagés



Jardineries





AXE réduction des emballages

Semaine Européenne de Réduction des Déchets



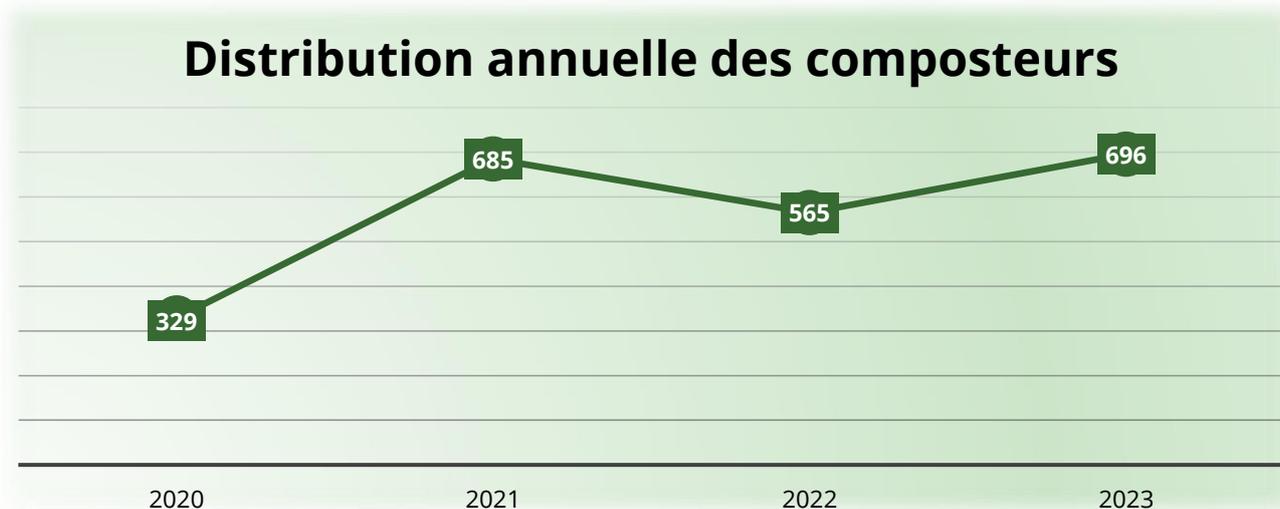
Mi[x] de Mourenx



2.3 FOCUS SUR LE COMPOSTAGE

Les habitants de la communauté de communes peuvent bénéficier, gratuitement et sur demande, d'un composteur individuel et d'un bio-seau. Ce service a débuté dès 2004.

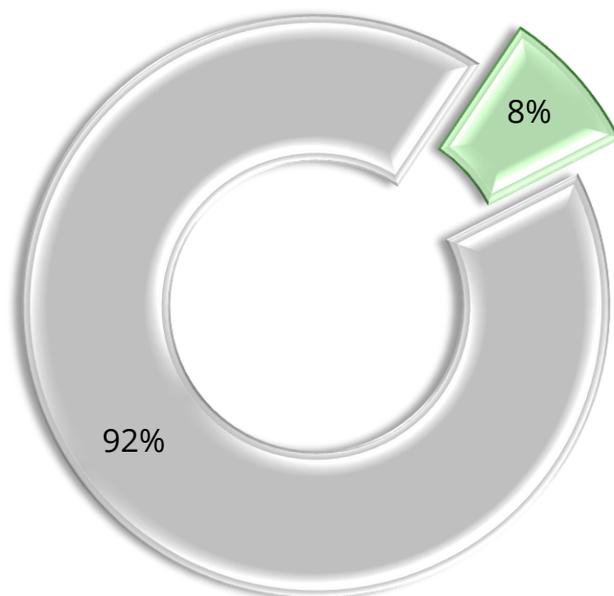
Depuis 2018, la communauté de communes accompagne le développement du compostage en pied d'immeubles.



des foyers
pavillonnaires
équipés



Part des biodéchets détournés par le compostage



850 tonnes



16 kg/hab/an

- Ordures ménagères collectées
- Biodéchets détournés

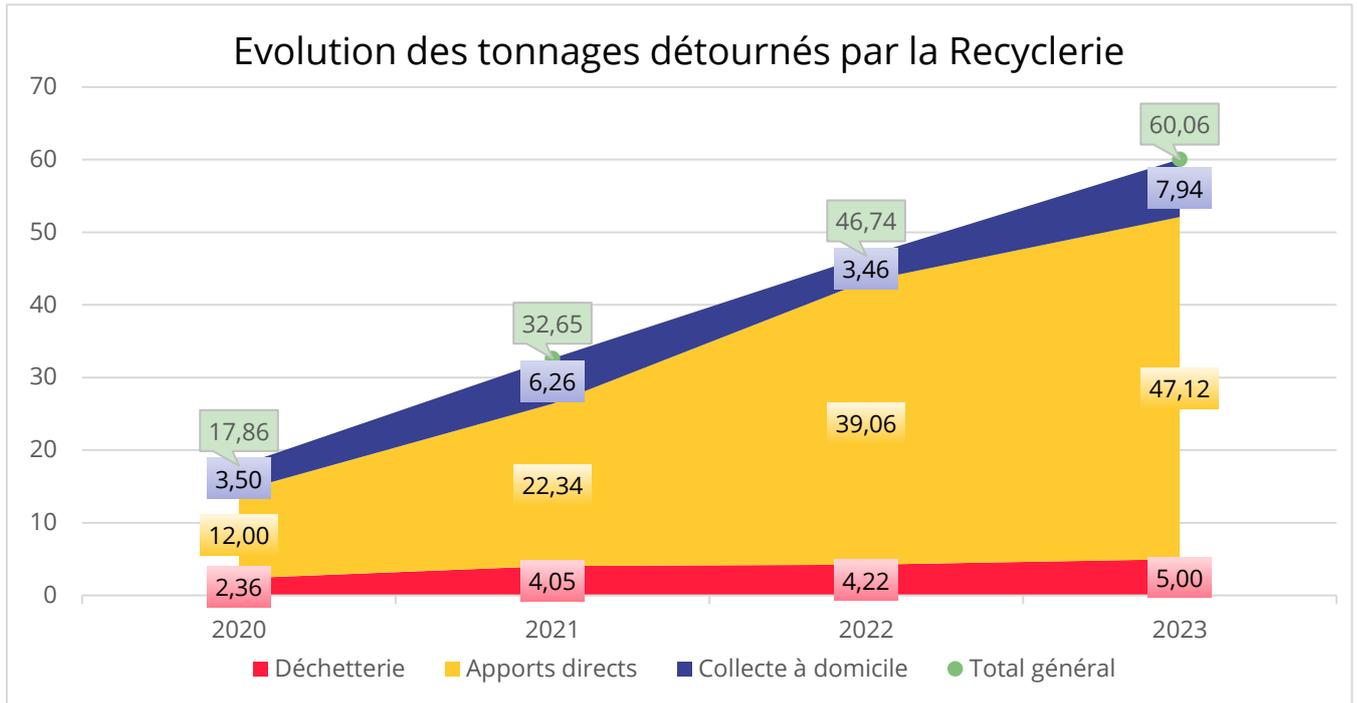
2.4 FOCUS SUR LE RÉEMPLOI

La feuille de route gouvernementale pour l'économie circulaire préconise 50 mesures pour la mise en place d'actions visant à favoriser la transition écologique et solidaire. La mesure n°8 vise à « renforcer l'offre des acteurs du réemploi, de la réparation et de l'économie de la fonctionnalité ».

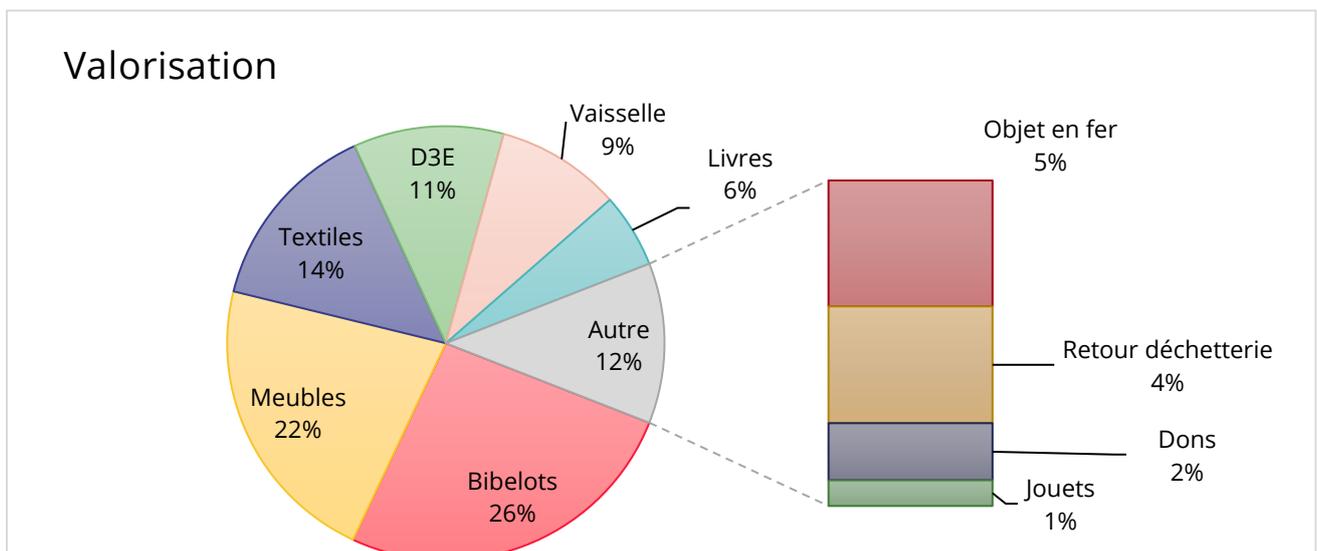
C'est ainsi que la communauté de communes soutient l'action de la recyclerie associative Créa'locale depuis **2019**. Cette recyclerie, basée à Biron, récupère des objets déposés à la déchetterie d'Orthez en vue du réemploi. Une zone de réemploi a été mise en place à la déchetterie afin de séparer ce flux des autres déchets. Depuis **2022** la déchetterie de Pardies accueille désormais elle aussi, une zone de réemploi.

La recyclerie récupère des déchets provenant des particuliers de la communauté de communes. Sur l'année 2023, **60 tonnes** ont été collectées dont **5 tonnes** par le biais des déchetteries.

La recyclerie réemploie **96%** des tonnes récupérées. Les déchets non réutilisables sont ramenés à la déchetterie et triés en fonction des matières.

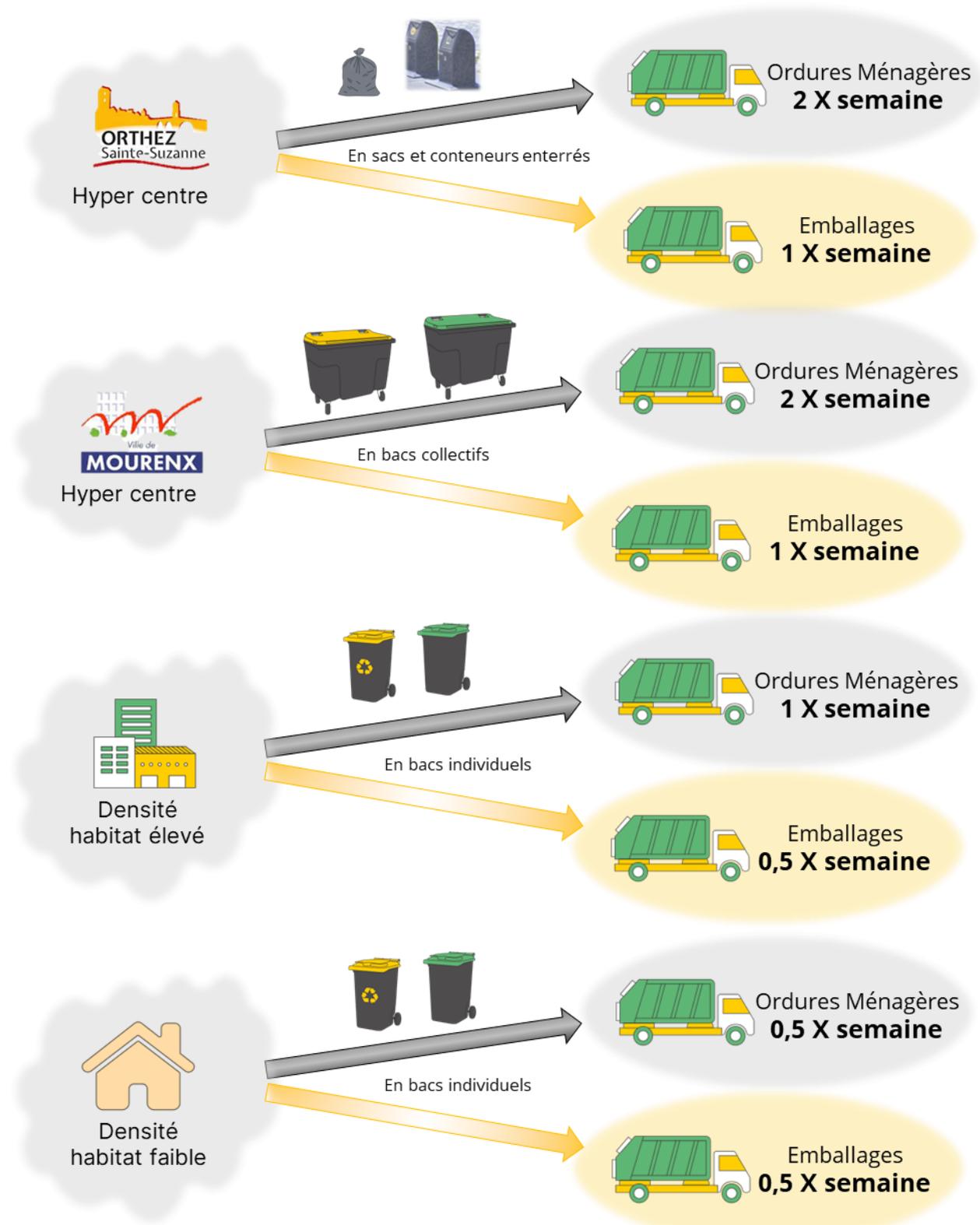


1,15 kg/hab/an



3 COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE

3.1 ORGANISATION DE LA COLLECTE



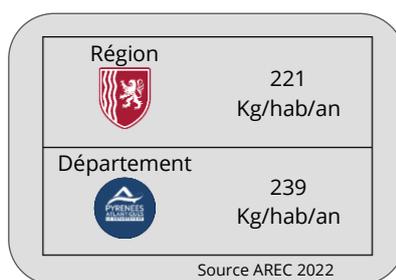
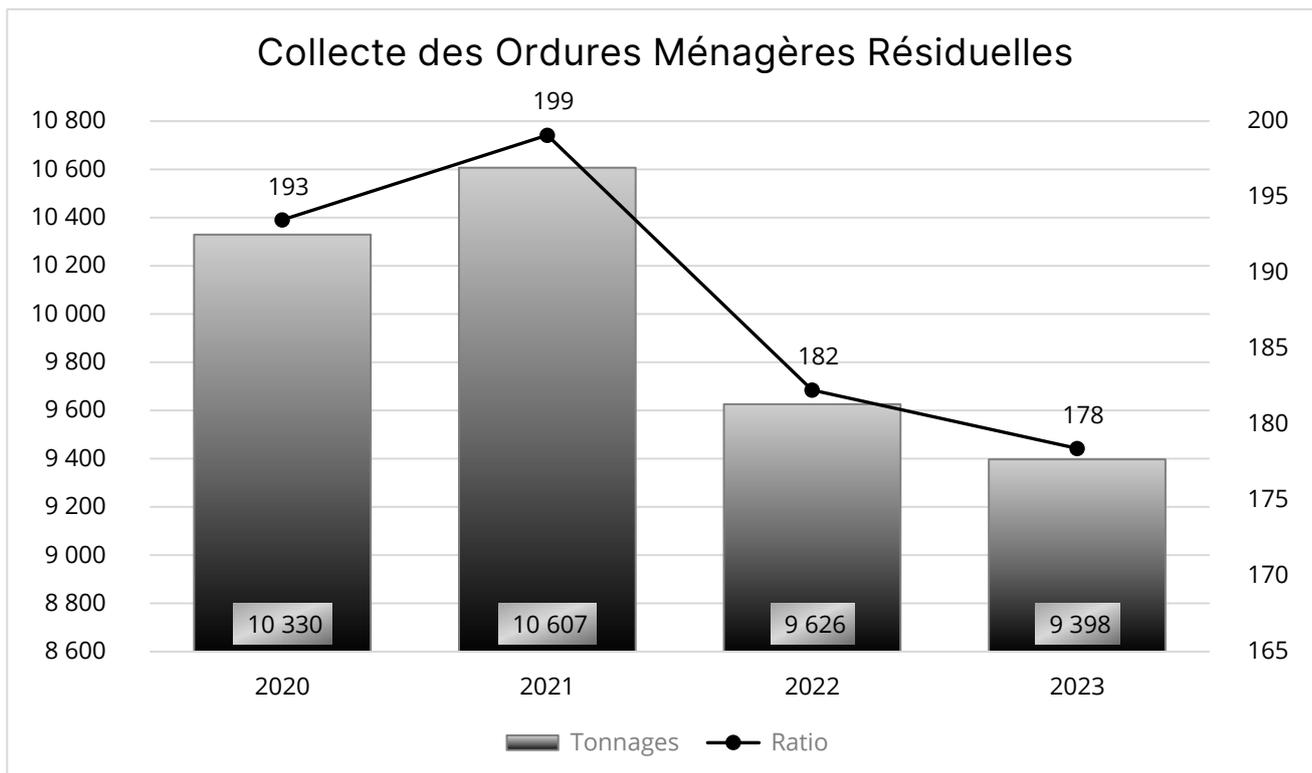
3.2 LES ORDURES MÉNAGÈRES

Depuis 1^{er} avril 2022 la fréquence de collecte des ordures ménagères a été fixée à une fois par quinzaine sur la majorité du territoire et a permis de réduire les kilomètres parcourus par les camions.

3.2.1 BILAN QUANTITATIF

Ce service de collecte des ordures ménagères est proposé aux foyers du territoire, mais aussi aux entreprises dont la quantité et la qualité des déchets sont assimilables à celles des ménages. Les entreprises sont intégrées dans les circuits de collecte. Ce tonnage ne reflète donc pas uniquement la quantité d'ordures ménagères produites par les habitants.

2023 a confirmé la baisse sur les ordures ménagères amorcée par le changement de fréquence de collecte.



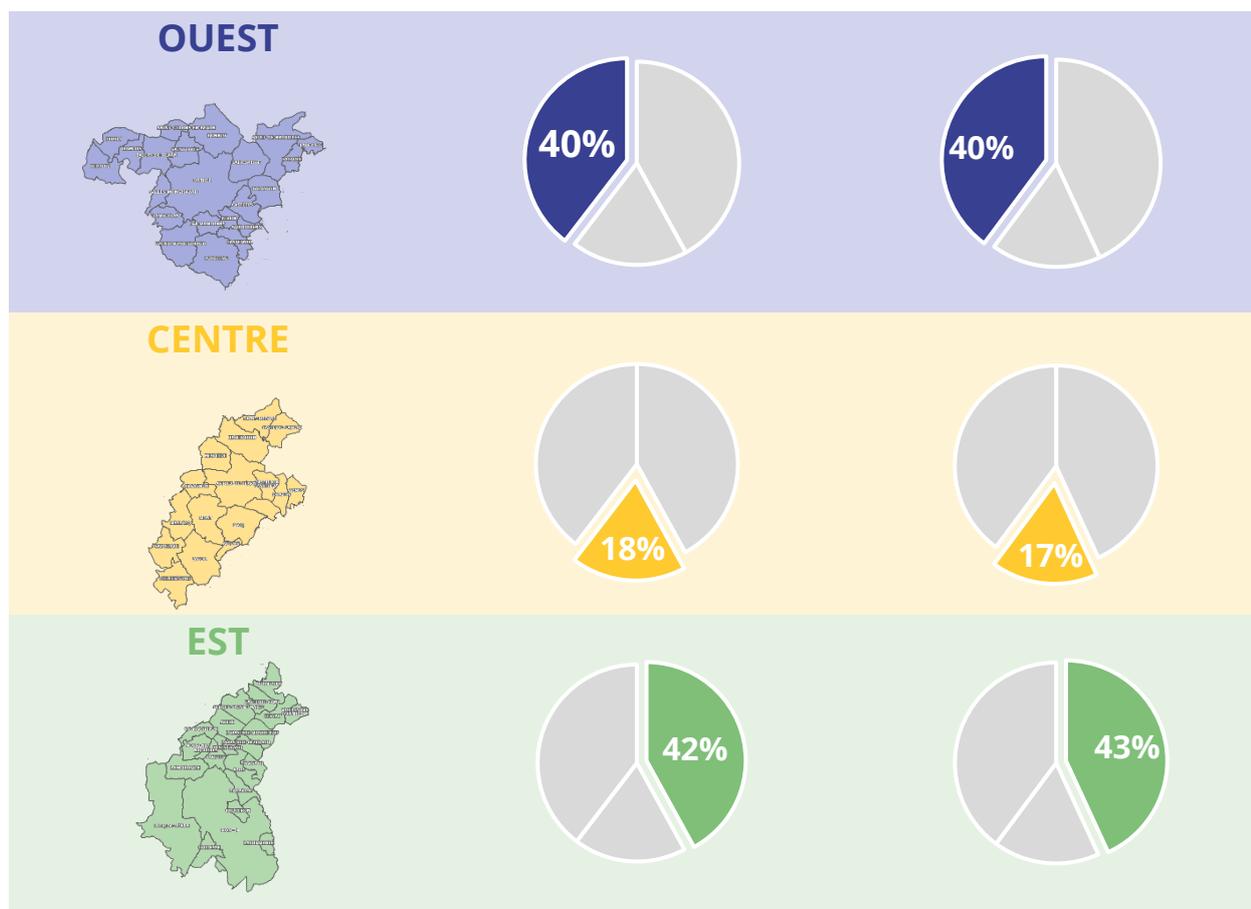
	Tonnages	Variation année n-1	Kg/hab/an	Variation année n-1
2023	9 398	-2,38%	178	-2,11%
2022	9 626	-9,25%	182	-8,45%
2021	10 607	2,69%	199	2,89%
2020	10 330	-2,13%	193	-2,28%



Répartition par secteur de la population



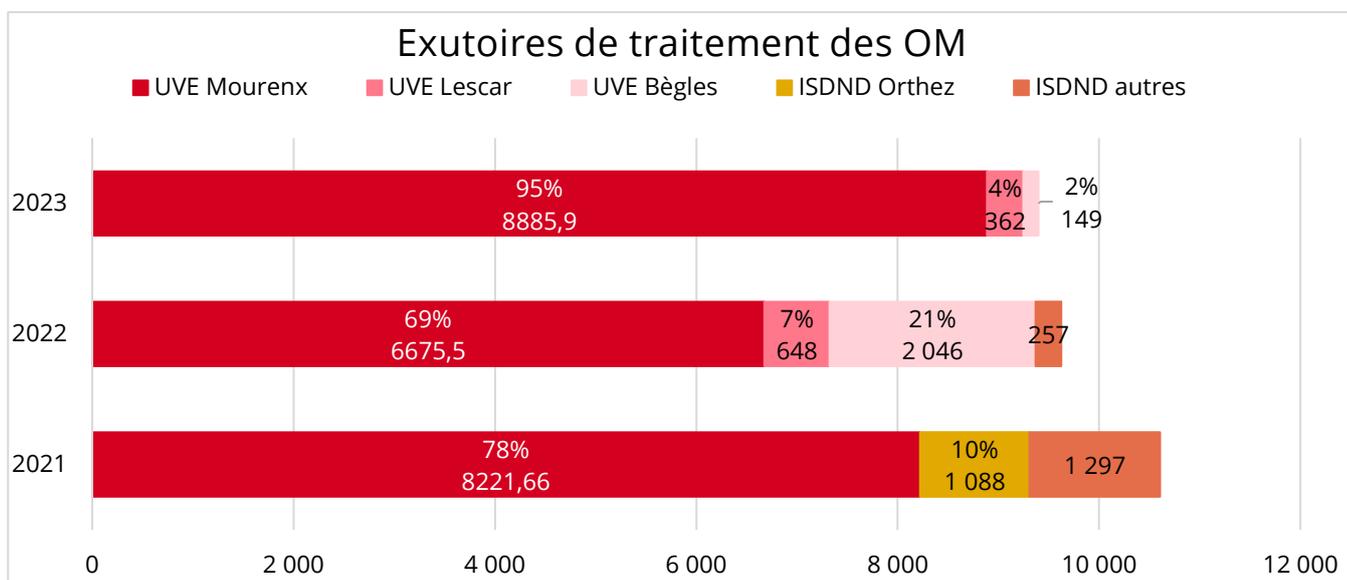
Répartition par secteur des ordures ménagères en kg/hab/an



La répartition de la production de déchets par habitants est homogène sur le territoire.

3.2.2 LE TRAITEMENT

Les ordures ménagères sont principalement acheminées vers l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Mourenx. Suite au nouveau marché, le changement de prestataire en juillet n'a entraîné que très peu de détournements.



3.3 LES EMBALLAGES HORS VERRE ET PAPIERS

3.3.1 L'ECO-ORGANISME

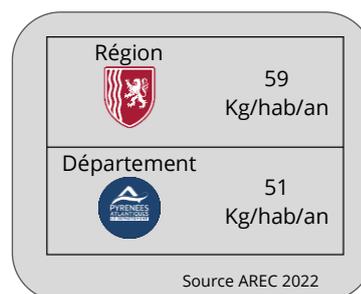
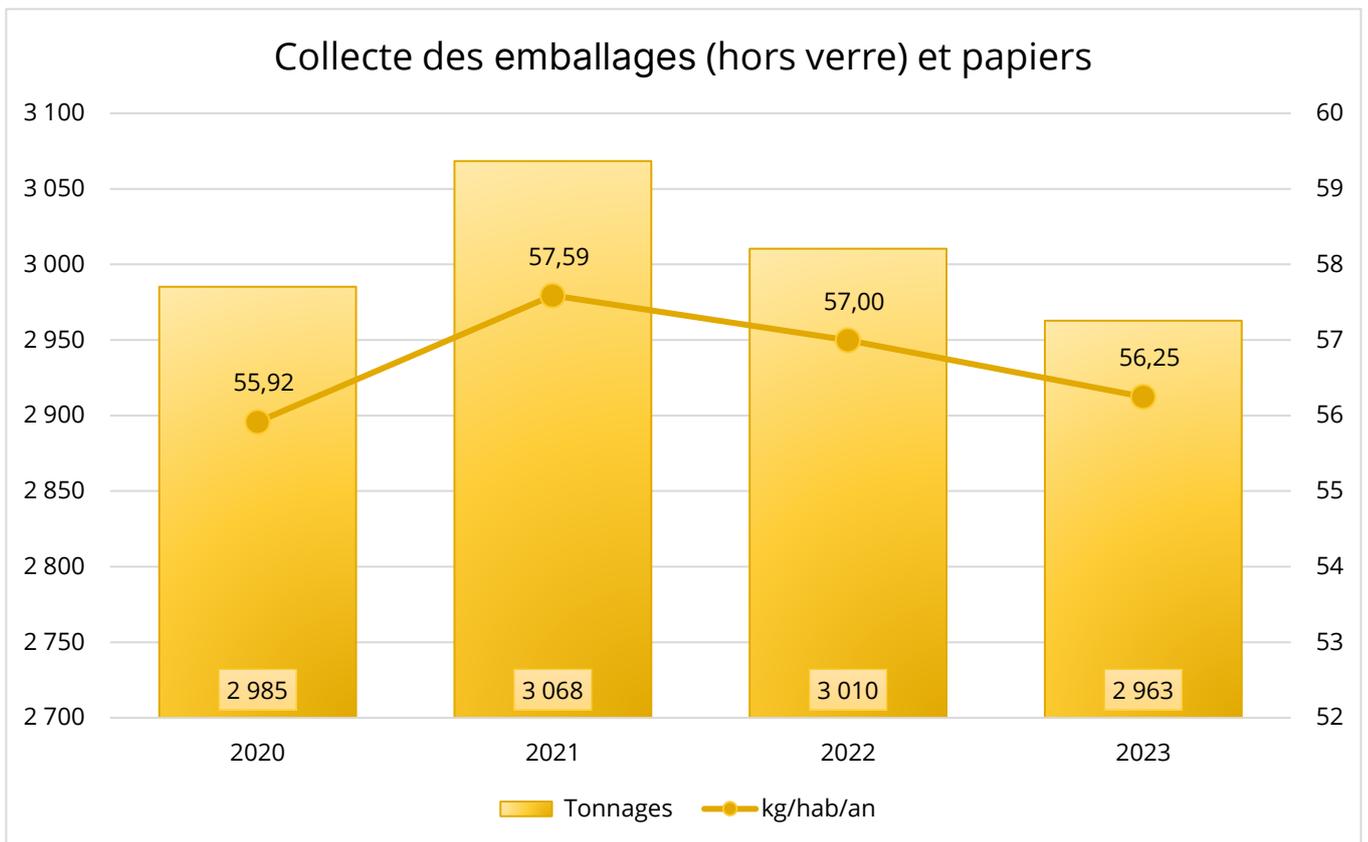
Depuis 2018, l'éco-organisme CITEO gère les emballages ménagers et les papiers par le biais d'un contrat conclu pour une durée de 5 ans (durée d'agrément par le ministère).

Ce contrat permet d'avoir un soutien administratif, technique et financier pour le suivi de la collecte, le tri et le recyclage des emballages. Il repose sur des soutiens incitatifs à la performance (quantités de matériaux recyclés). Les objectifs de ce barème sont basés sur ceux fixés par le Grenelle de l'Environnement (juillet 2009) et la Loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte (août 2015).

3.3.2 EMBALLAGES COLLECTÉS

En 2023, **2 963 tonnes** d'emballages ont été collectées, ce qui représente **56 kg/hab/an**, soit une baisse de 1% par rapport à 2022.

Ce service de collecte des emballages ménagers est proposé aux foyers du territoire, mais aussi aux entreprises dont la quantité et la qualité des déchets sont assimilables à celles des ménages. Les entreprises sont intégrées dans les circuits de collecte. Ce tonnage ne reflète donc pas uniquement la quantité d'emballages ménagers produits par les habitants.

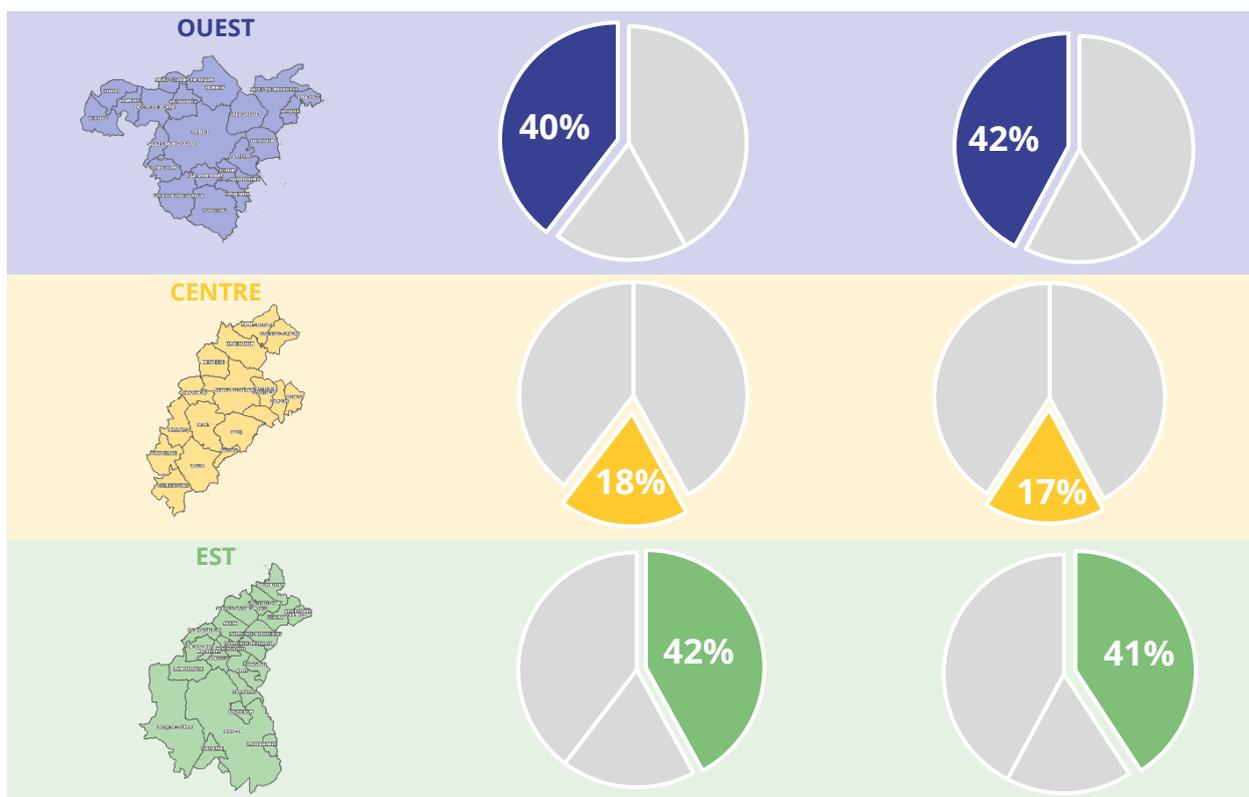




Répartition par secteur de la population



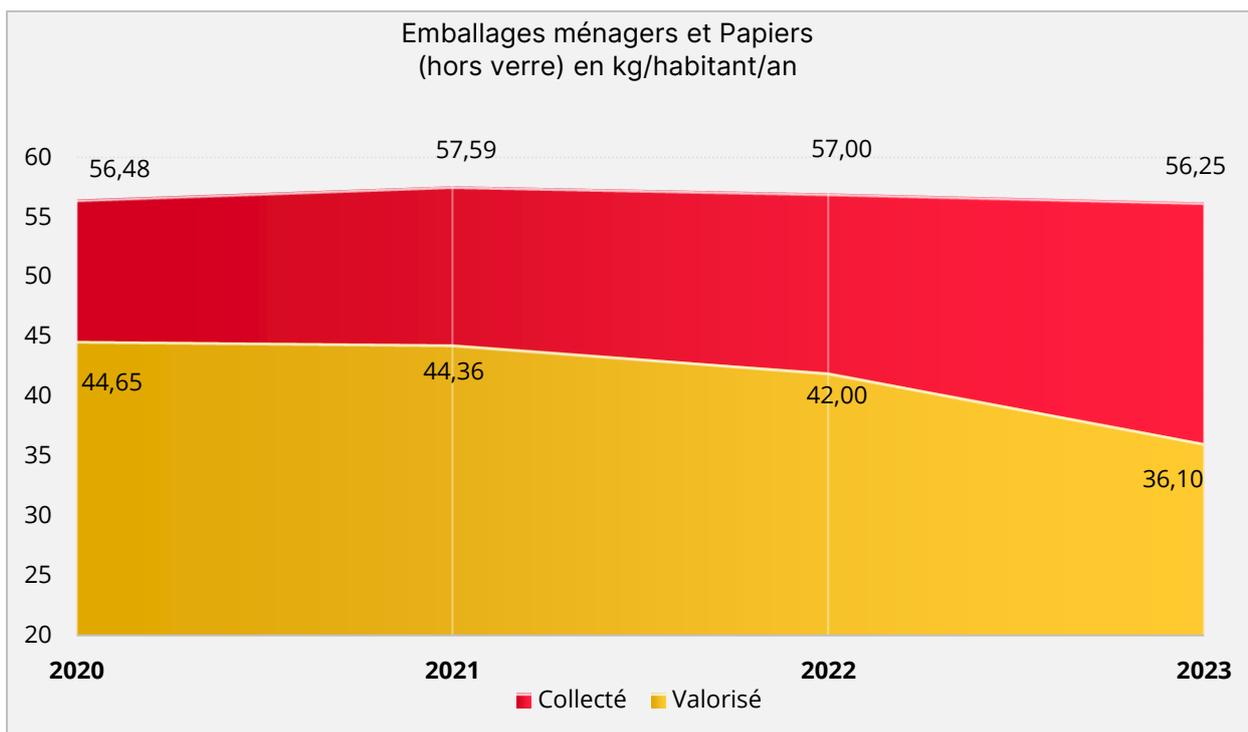
Répartition par secteur des emballages en kg/hab/an



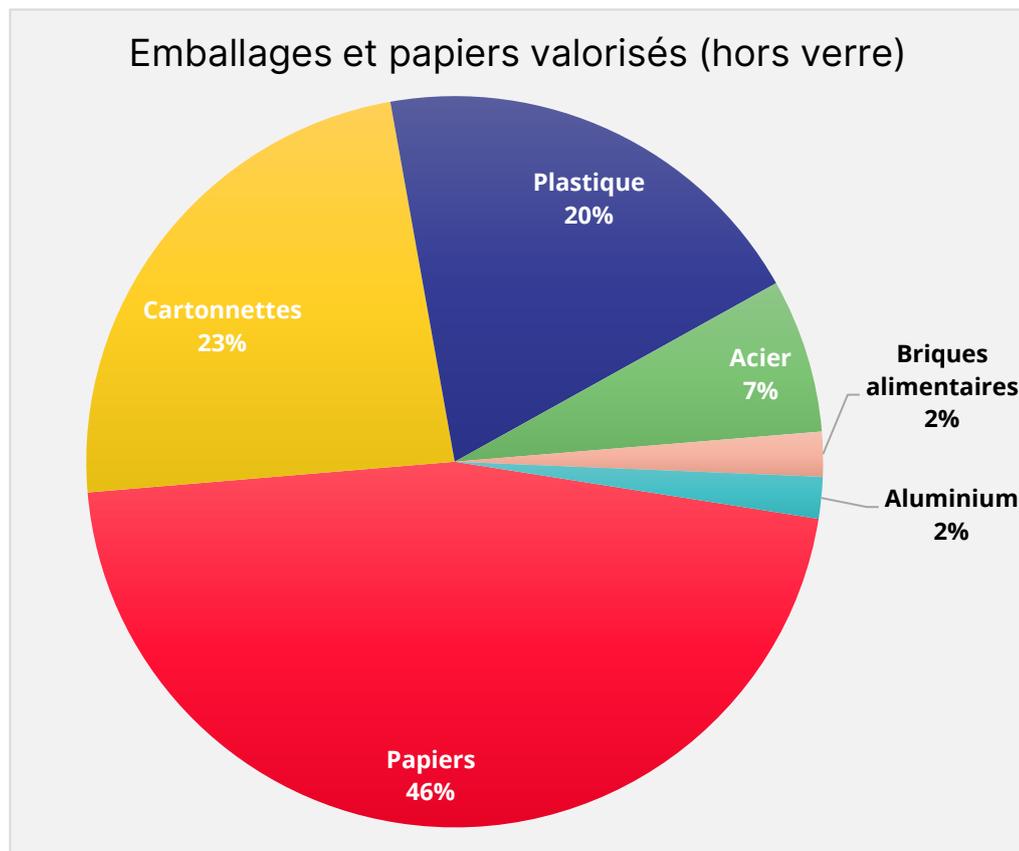
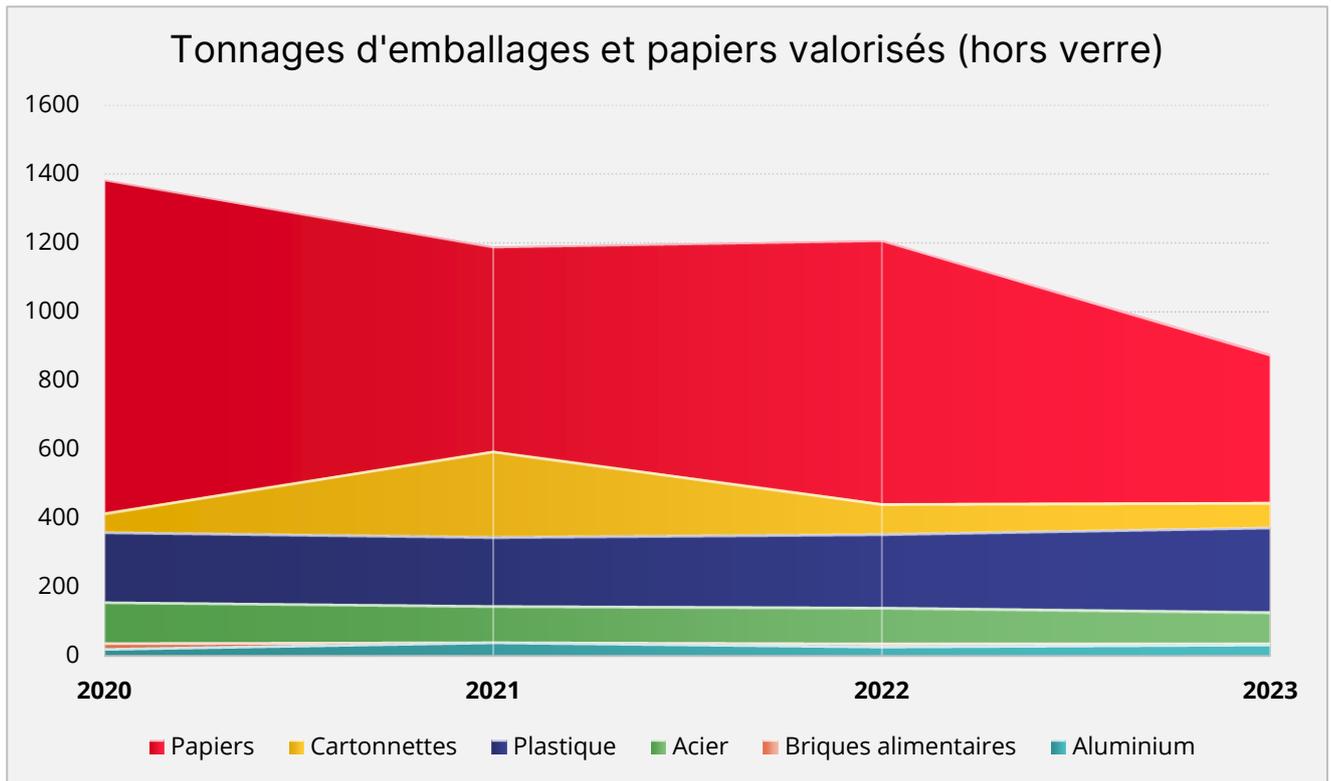
3.3.3 TRAITEMENT

Le tri est assuré par le syndicat mixte de traitement des déchets VALORBEARN, via une convention de coopération d'une durée de 3 ans.

En 2023, **1 901 tonnes** d'emballages ont été valorisées ce qui représente **36 kg/hab/an**, soit une baisse de **14%** par rapport à 2022, en partie due à une dégradation du taux de captage du centre de tri.



3.3.3.1 Les emballages valorisés

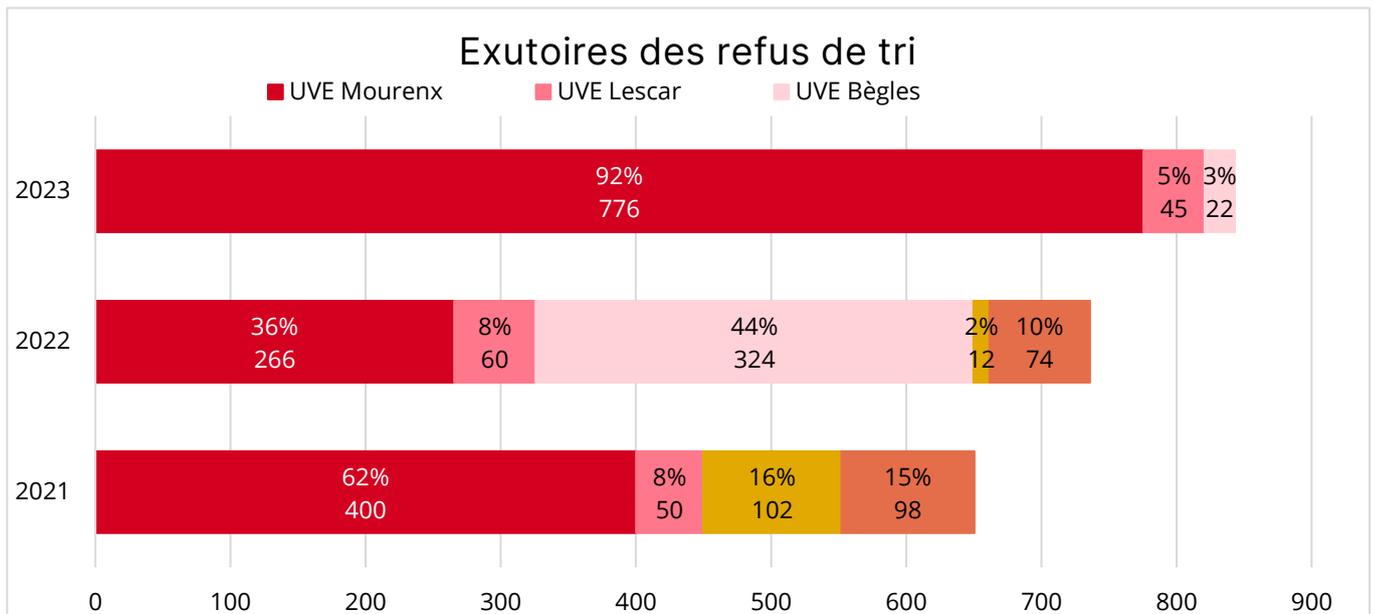
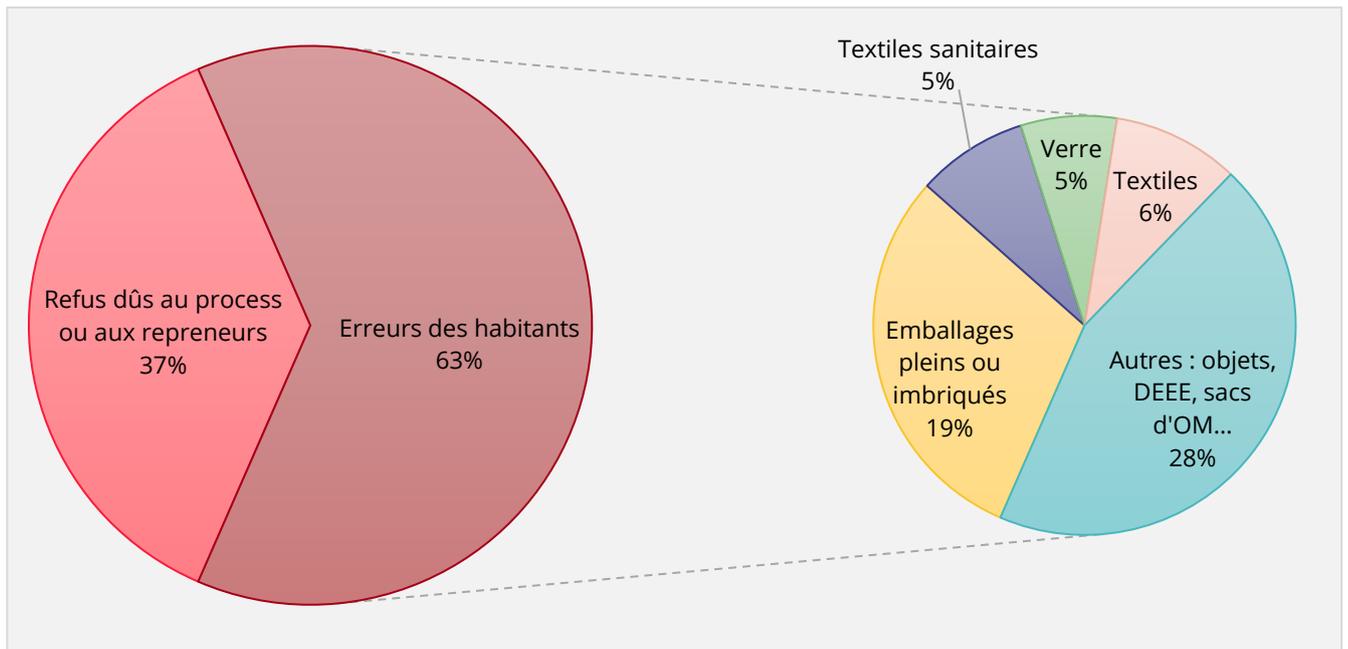


3.3.3.2 Les refus de tri

En 2023, **843 tonnes de refus** ont été produites sur les 2 963 tonnes d’emballages livrés au centre de tri de Sévignacq, soit 28,46% de refus de tri. Ils représentent 16 kg/hab/an

Ces refus sont :

- des erreurs de tri des usagers,
- des emballages non valorisés du fait du process du centre de tri (fines) et des emballages non valorisables (pas de filière pérenne). Ces derniers sont néanmoins appelés à être déposés dans le bac jaune par souci de simplification des consignes de tri.



3.3.4 REPRISE DES MATÉRIAUX

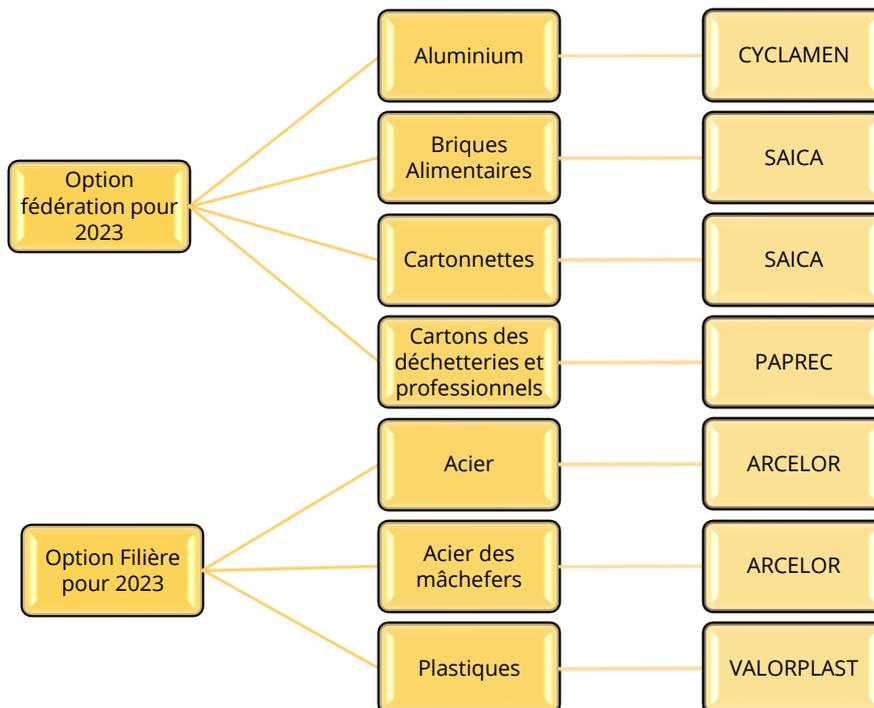
3.3.4.1 Emballages

Pour chaque matériau, la collectivité a fait le choix d'un mode de reprise qui assure :
Une garantie de reprise et de recyclage des matériaux collectés.

Des prix de reprise minima :

- Uniques (offre nationale) dans le cas de l'option filière.
- Négociés directement avec les repreneurs dans le cas de l'option fédération.

Un suivi des apports aux repreneurs selon les prescriptions techniques minimales « relatives » à chaque catégorie de matériaux.



3.3.4.2 Papiers : journaux, revues et magazines

La reprise de ces matériaux est négociée par le centre de tri VALOR BEARN lors de chaque expédition, avec les repreneurs.



3.3.5 LES DÉBOUCHÉS DES EMBALLAGES

Toutes les filières de traitement des emballages sont conformes aux prescriptions CITEO.
Carte de localisation des établissements de traitement des emballages.



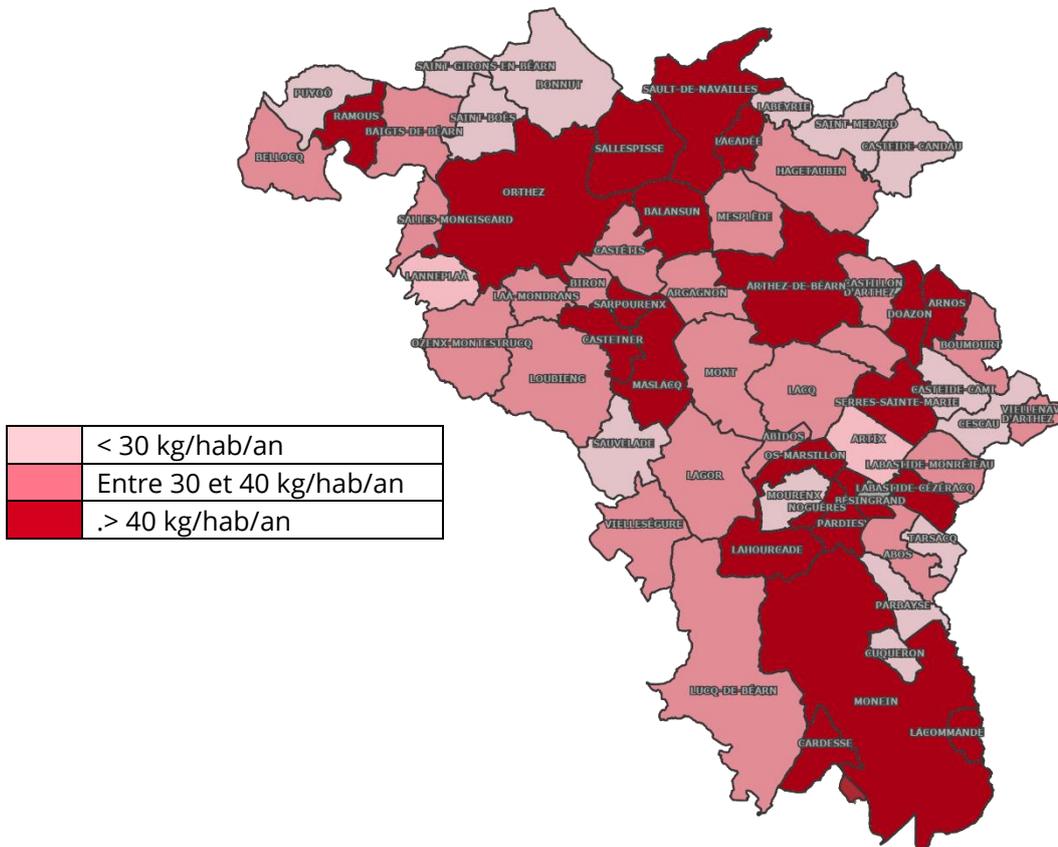
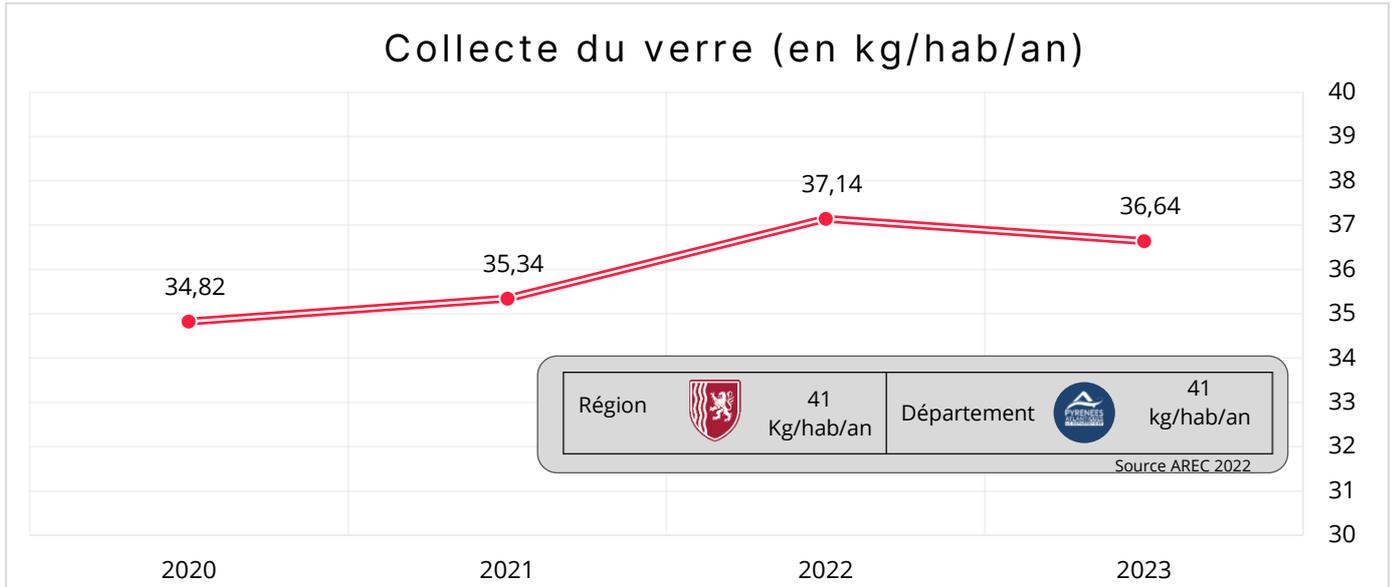
3.4 LE VERRE

Depuis mars 2015, 240 Points d'Apport Volontaire permettent aux emballages en verre d'être collectés sur tout le territoire. Quatre colonnes enterrées ont été mises en place (2 à Orthez et 2 à Mourenx).

La collecte du verre est effectuée par un prestataire (SLR) qui vide les colonnes grâce à un camion grue.

Les abords des colonnes sont nettoyés par un agent du service déchets aidé par le service propreté ainsi que par les agents communaux de certaines communes.

La collecte du verre reste stable en 2023.



La reprise du verre se fait en option filière. Il est apporté à la verrerie de Vayres (33) pour être recyclé.

3.5 LES DÉCHETTERIES

3.5.1 DESCRIPTION DU SERVICE

Au 1^{er} janvier 2023, la communauté de communes de Lacq-Orthez gère 7 déchetteries. La gestion du haut et du bas de quai est assurée en régie (excepté pour la collecte et le traitement des bois, ferrailles, meubles et pneus).

Contrôle d'accès

Au 1^{er} janvier 2018 chaque déchetterie a été équipée en entrée et en sortie de barrières. La borne lectrice de cartes localisée en entrée de sites est reliée au logiciel de gestion de bacs.

Chaque foyer peut accéder à l'ensemble des déchetteries (hors Lucq de Béarn) grâce à une carte donnant droit à 24 passages annuels.

Les professionnels sont orientés vers des structures privées existantes sur le territoire ou vers le pôle de gestion des déchets d'Orthez.

Les bennes

La communauté de communes possède un parc de 38 bennes de 15 à 30 m³. Les bennes dédiées au bois, à la ferraille, aux meubles et aux pneus sont mises à disposition par les repreneurs.

La surveillance en-dehors des heures d'ouverture

Dans le cadre de la protection des biens et des personnes, et suite à de nombreuses intrusions en dehors des horaires d'ouverture des déchetteries, la communauté de communes a équipé les déchetteries d'un système de vidéoprotection : Orthez (2011), Ramous (2012), Monein (2014), Pardies (2019), Arthez de Béarn (2019) et Maslacq (2019).

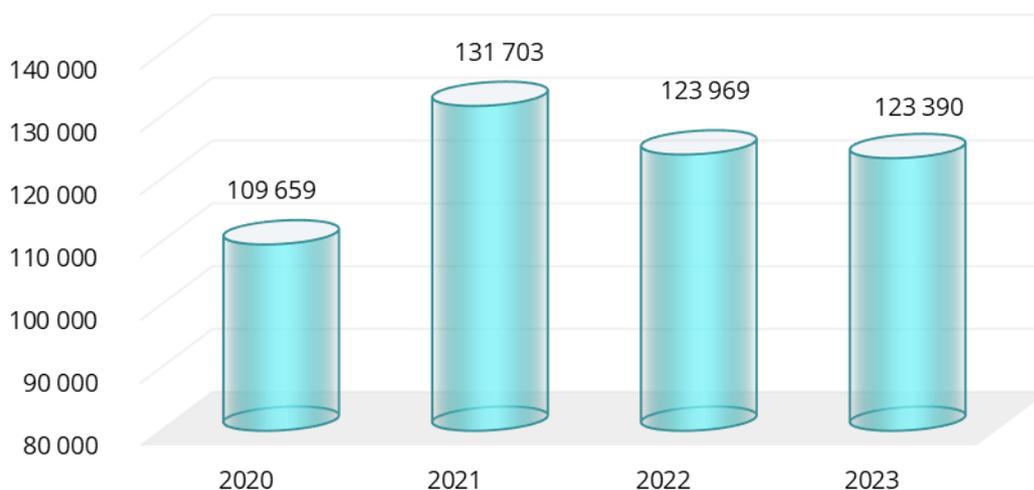
3.5.2 FRÉQUENTATION

En 2023, 1 468 cartes ont été distribuées, soit l'équivalent de 6% des foyers.

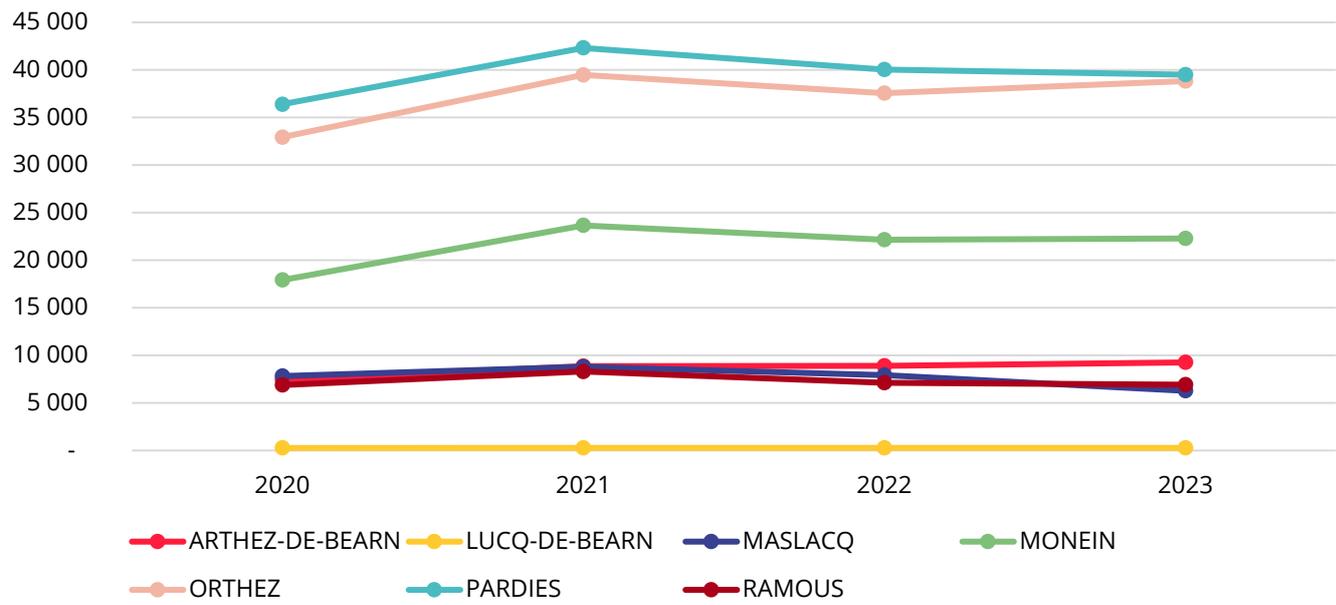
Depuis 2018, 26 982 cartes ont été créées.

En 2023 la fréquentation globale des déchetteries est stable, avec 123 390 entrées.

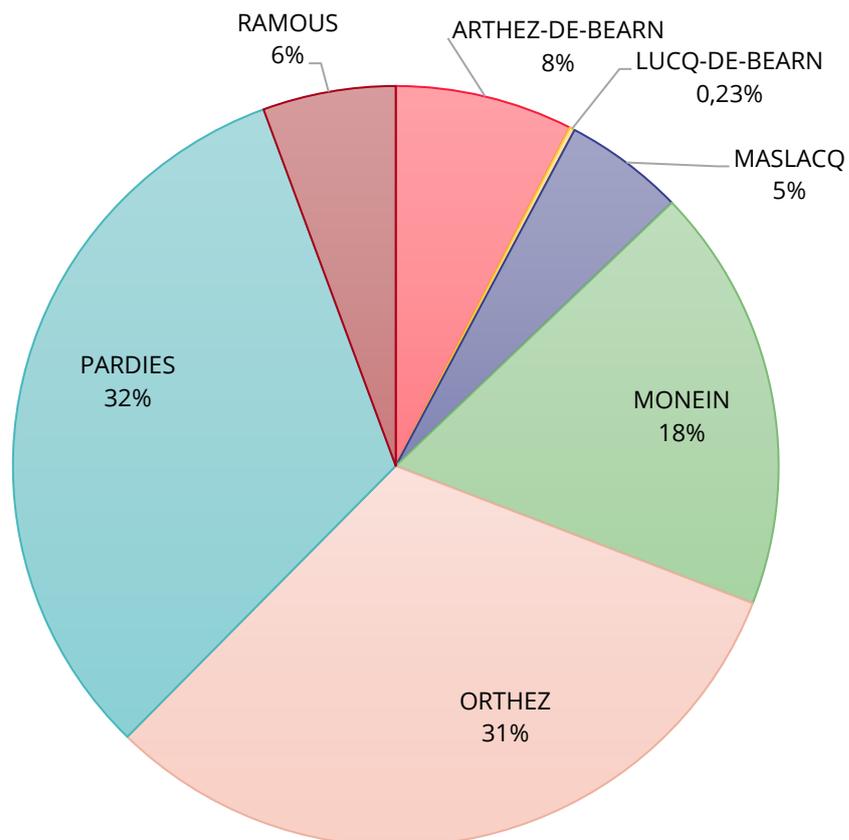
Evolution de la fréquentation



Evolution des fréquentations



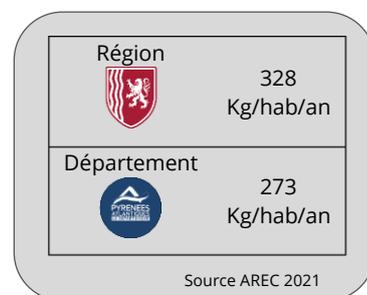
Répartition 2023



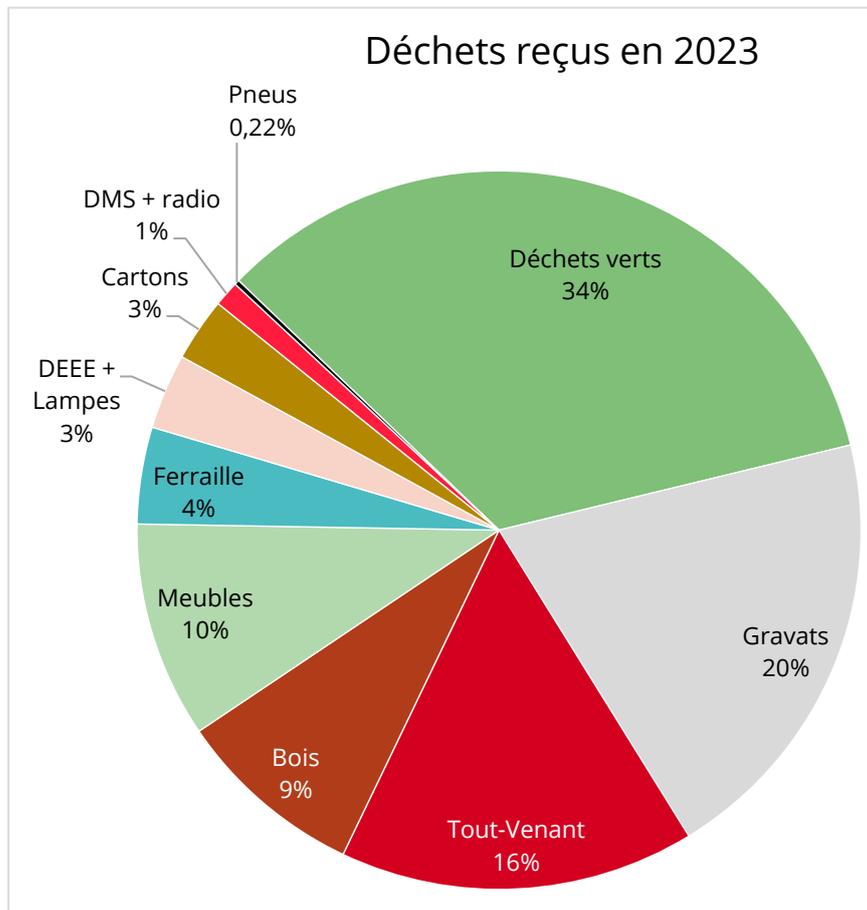
3.5.3 BILAN QUANTITATIF

Déchetteries	Fréquentations	Temps annuel d'ouverture en heures	Nombre d'usagers/heure	Tonnages	Quantités par apport en kg
Arthez-de-Béarn	9 261	1 196	7,7	1 004,01	108,41
Lucq-de-Béarn	280	195	1,4	50,84	181,57
Maslacq	6 277	1 196	5,2	1 110,14	176,86
Monein	22 294	2 340	9,5	2 211,57	99,20
Orthez	38 842	2 340	16,6	3 935,33	101,32
Pardies	39 511	2 340	16,9	4 802,83	121,56
Ramous	6 925	1 196	5,8	767,93	110,89
TOTAL	123 390	10 803	11,4	13 882,64	112,51

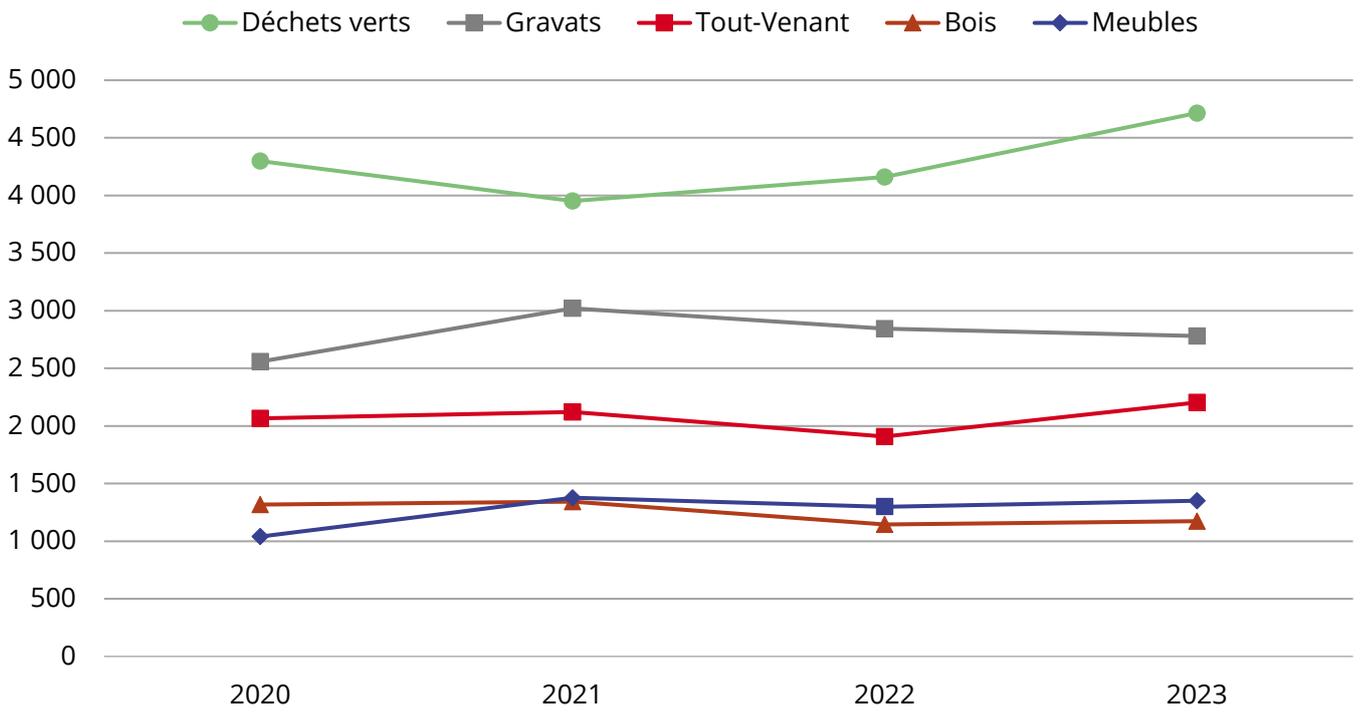
	Tonnages	kg/hab/an	Variation année n-1
2023	13 882,64	263,56	6,9%
2022	13 021,76	246,54	-3,8%
2021	13 658,95	256,36	4,1%
2020	13 144,27	246,20	6,9%



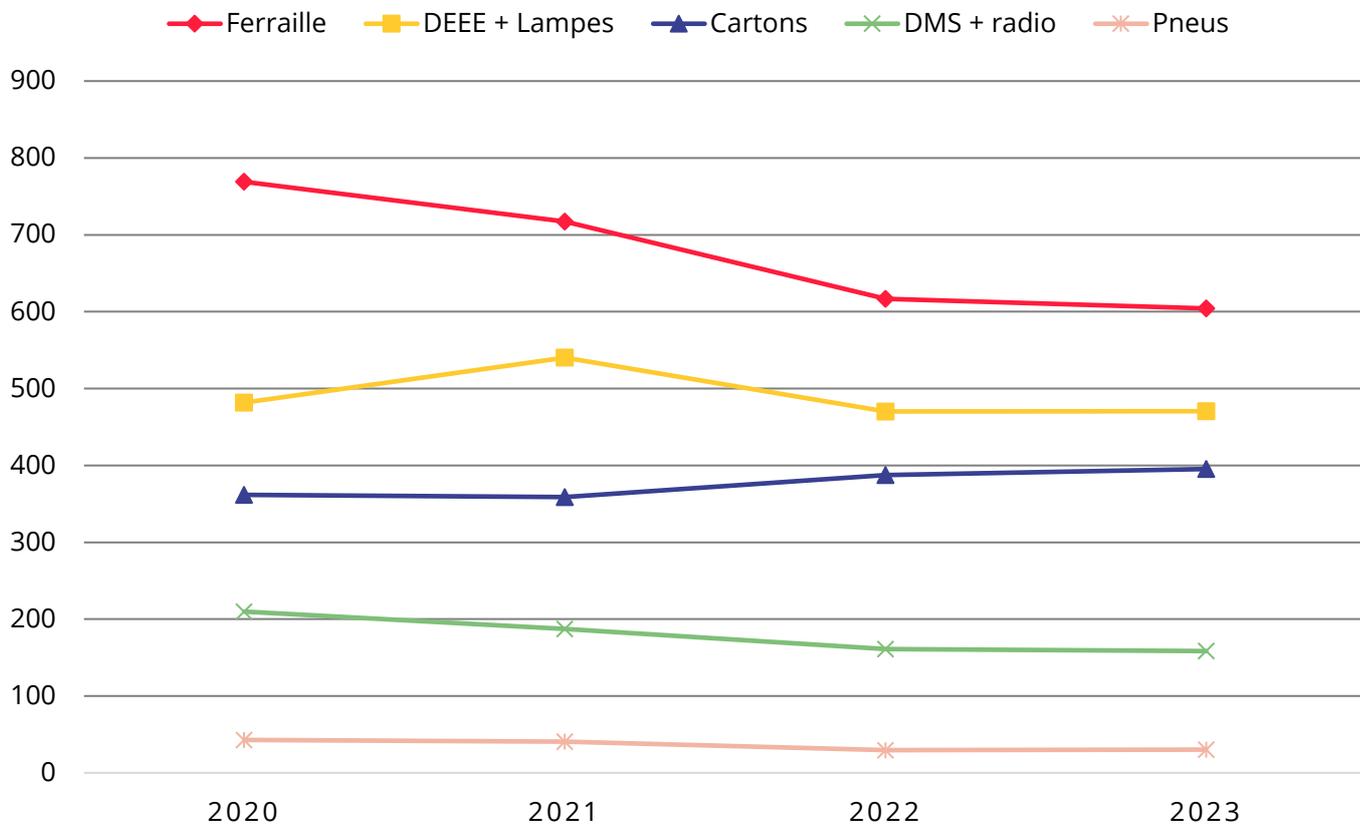
	kg/hab 2023
Déchets verts	89,52
Gravats	52,77
Tout-Venant	41,84
Meubles	25,64
Bois	22,29
Ferraille	11,47
DEEE + Lampes	8,93
Cartons	7,50
DMS + radio	3,01
Pneus	0,58
Total général	263,56



Tonnages de déchets reçus en déchetteries



Tonnages de déchets reçus en déchetteries



3.6 LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

3.6.1 DESCRIPTION DE LA COLLECTE

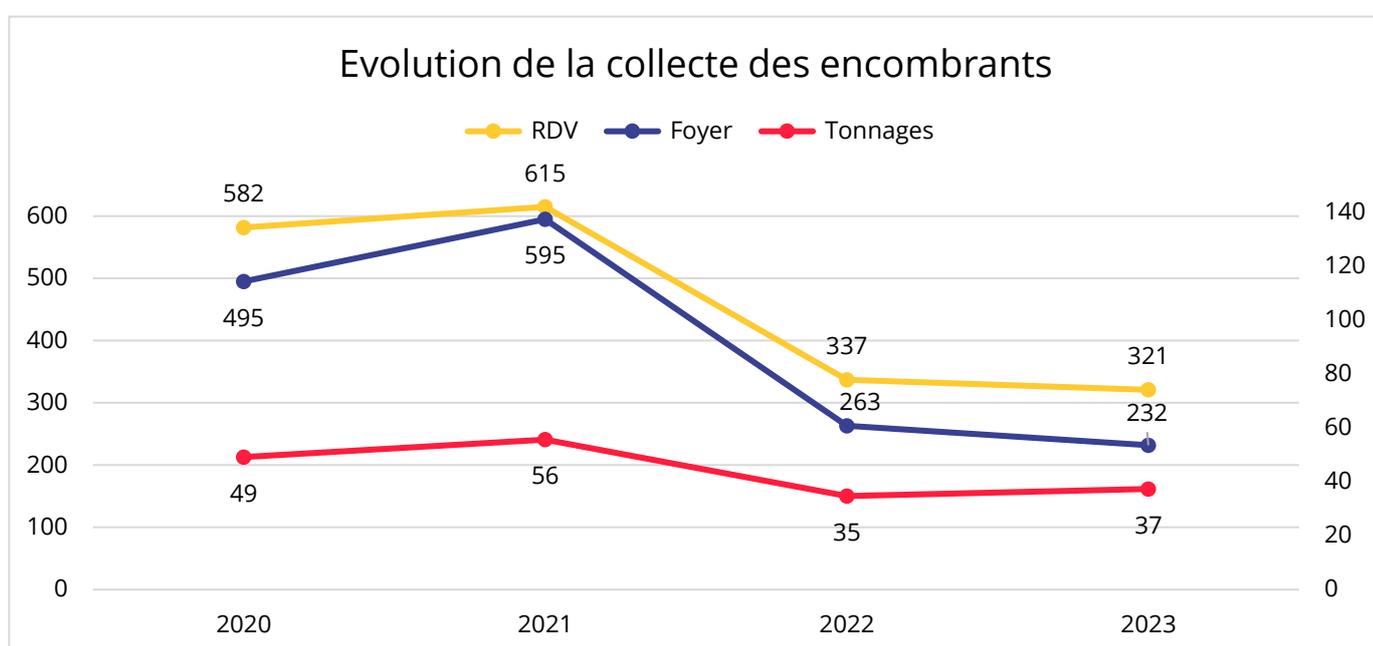
La collecte des encombrants en porte-à-porte est réalisée 1 fois par mois (le 3^{ème} mercredi du mois) sur inscription.

Depuis le 1^{er} avril 2022, elle est réservée aux personnes de plus de 70 ans ou à mobilité réduite, dans la limite de 2m³ par collecte.

L'ensemble des logements collectifs du territoire bénéficie au même titre que l'habitat pavillonnaire de la collecte des encombrants. Le gestionnaire de résidences recense les encombrants à enlever et transmet la liste au service déchets. Le volume maximal collecté par immeuble est de 6m³.

3.6.2 BILAN QUANTITATIF

RDV	Foyers	Tonnage	Kg/hab/an
321	232	37,34	0,71

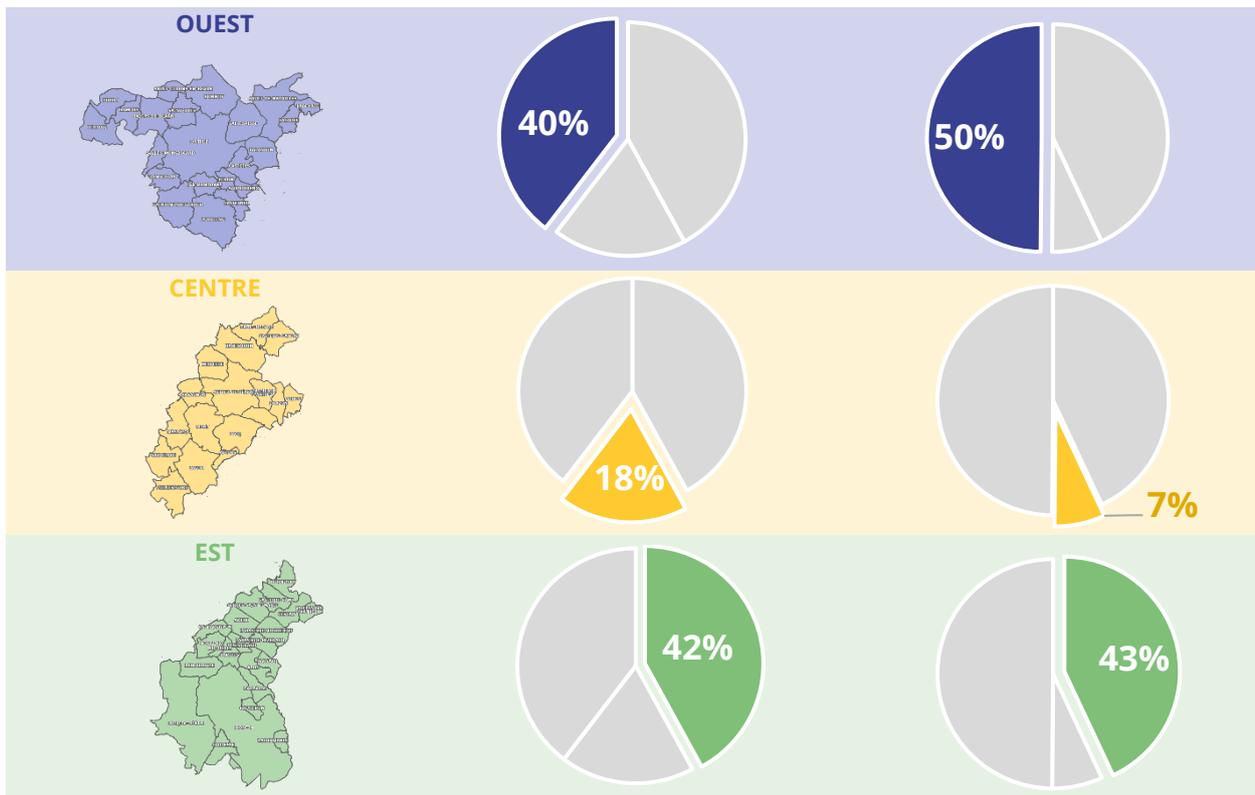


	Tonnage	Variation année n-1	RDV	Variation année n-1
2023	37,343	7,66%	321	-4,75%
Secteur OUEST	18,62	77,67%	121	-1,63%
Secteur CENTRE	2,64	-7,69%	24	-38,46%
Secteur EST	16,083	-24,66%	176	0,57%
2022	34,69	-37,62%	337	-45,20%
Secteur OUEST	10,48	-43,23%	123	-47,88%
Secteur CENTRE	2,86	-60,93%	39	-55,68%
Secteur EST	21,35	-28,42%	175	-39,86%
2021	55,60		615	
Secteur OUEST	18,46		236	
Secteur CENTRE	7,32		88	
Secteur EST	29,82		291	



Répartition par secteur de la population

Répartition par secteur encombrants en kg/hab/an



3.6.3 LE TRAITEMENT

Les encombrants collectés sont triés en déchetteries et suivent les filières de traitement des déchetteries.

3.7 LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

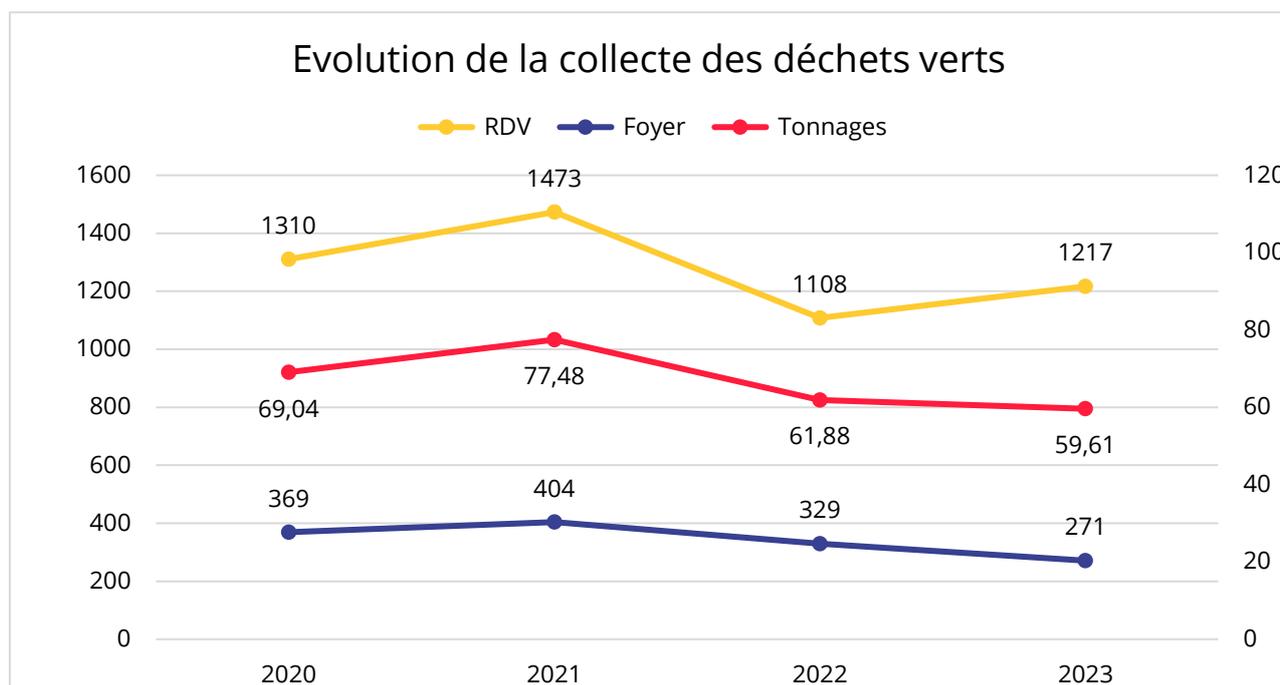
3.7.1 DESCRIPTION DE LA COLLECTE

La collecte des déchets verts en porte-à-porte est réalisée 1 fois par mois (le 1^{er} mercredi du mois) sur inscription. Depuis le 1^{er} avril 2022, elle est réservée aux personnes de plus de 70 ans ou à mobilité réduite, dans la limite de 2m³ par collecte.

Pour bénéficier de cette collecte, les déchets verts doivent être correctement présentés (en fagots pour les branchages, dans un contenant rigide ou sac le cas échéant, pour les feuilles et tontes) et dans la limite de 2m³.

3.7.2 BILAN QUANTITATIF

RDV	Foyers	Tonnage	Kg/hab/an
1 207	271	59,61	1,13

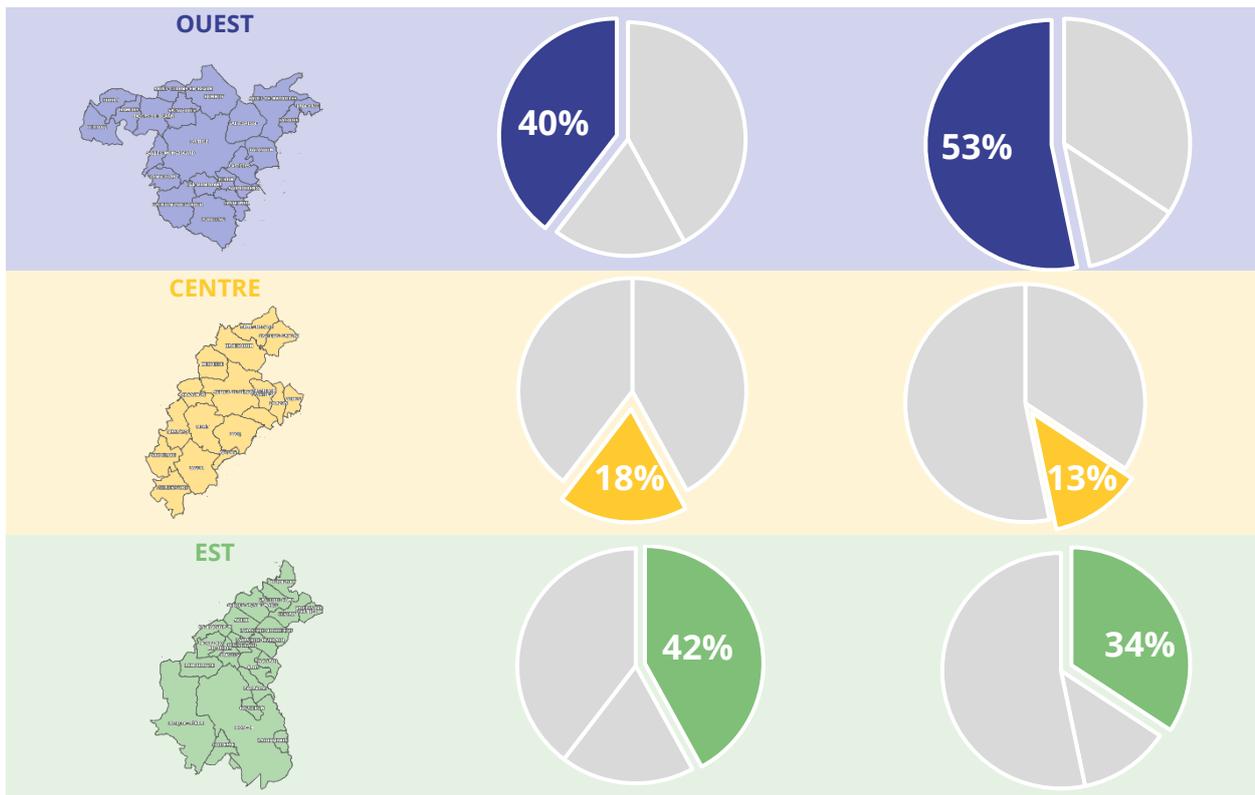


	Tonnage	Variation année n-1	RDV	Variation année n-1
2023	59,61	-3,67%	1217	9,84%
Secteur OUEST	31,75	1,76%	581	11,52%
Secteur CENTRE	7,42	3,34%	161	14,18%
Secteur EST	20,44	-13,02%	475	6,50%
2022	61,88	-20,13%	1 108	-24,78%
Secteur OUEST	31,2	-5,91%	521	-22,01%
Secteur CENTRE	7,18	-18,59%	141	-26,18%
Secteur EST	23,5	-33,80%	446	-27,36%
2021	77,48		1 473	
Secteur OUEST	33,16		668	
Secteur CENTRE	8,82		191	
Secteur EST	35,5		614	



Répartition par secteur de la population

Répartition par secteur des déchets verts en kg/hab/an



3.7.3 LE TRAITEMENT

Les déchets verts collectés par les prestataires sont acheminés sur la plateforme de MONT COMPOST à Mont pour être compostés. Les déchets collectés en régie sont traités sur la plateforme de broyage d'Orthez. Ces déchets sont ensuite co-compostés à la ferme sur le territoire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ.

3.8 LES TEXTILES

3.8.1 DESCRIPTION DE LA COLLECTE

La communauté de communes de Lacq-Orthez a mis en place la collecte et le traitement des textiles d'habillement, linge de maison et chaussures usagés (TLC).

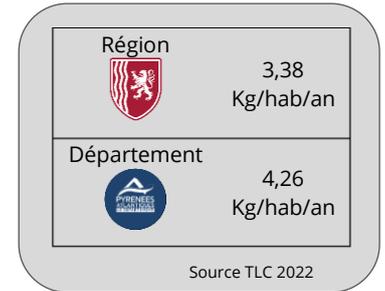
Les caractérisations d'ordures ménagères réalisées dans le cadre du programme de prévention des déchets ont estimé à 3,42% de textiles présents dans les ordures ménagères. Les caractérisations d'emballages ménagers réalisées au centre de tri estiment à 14% de refus liés aux textiles. C'est ainsi que 433 tonnes de textiles ne sont pas valorisées.

3.8.2 MODE DE GESTION

La communauté de communes a reconduit en 2023 le contrat avec l'éco-organisme REFASHION qui gère cette filière jusqu'au 31/12/2028 (date de fin d'agrément).

L'entreprise LE RELAIS 64 collecte les textiles de 74 bornes. Celle-ci contribue à l'insertion de personnes en difficultés par la création d'emplois durables dans les domaines de la collecte, du tri et de la valorisation des textiles.

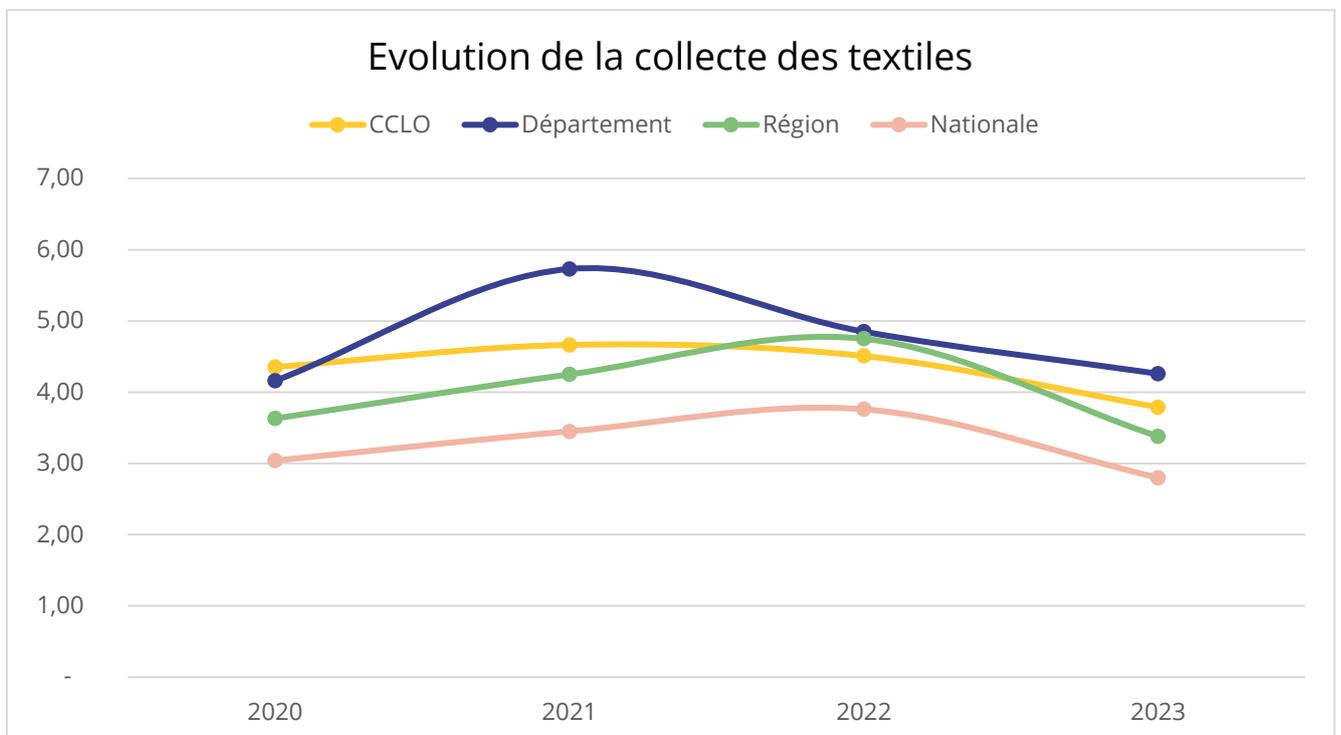
La surface commerciale E. Leclerc d'Artix dispose d'une borne de collecte en domaine privé en convention avec la société Philtex.

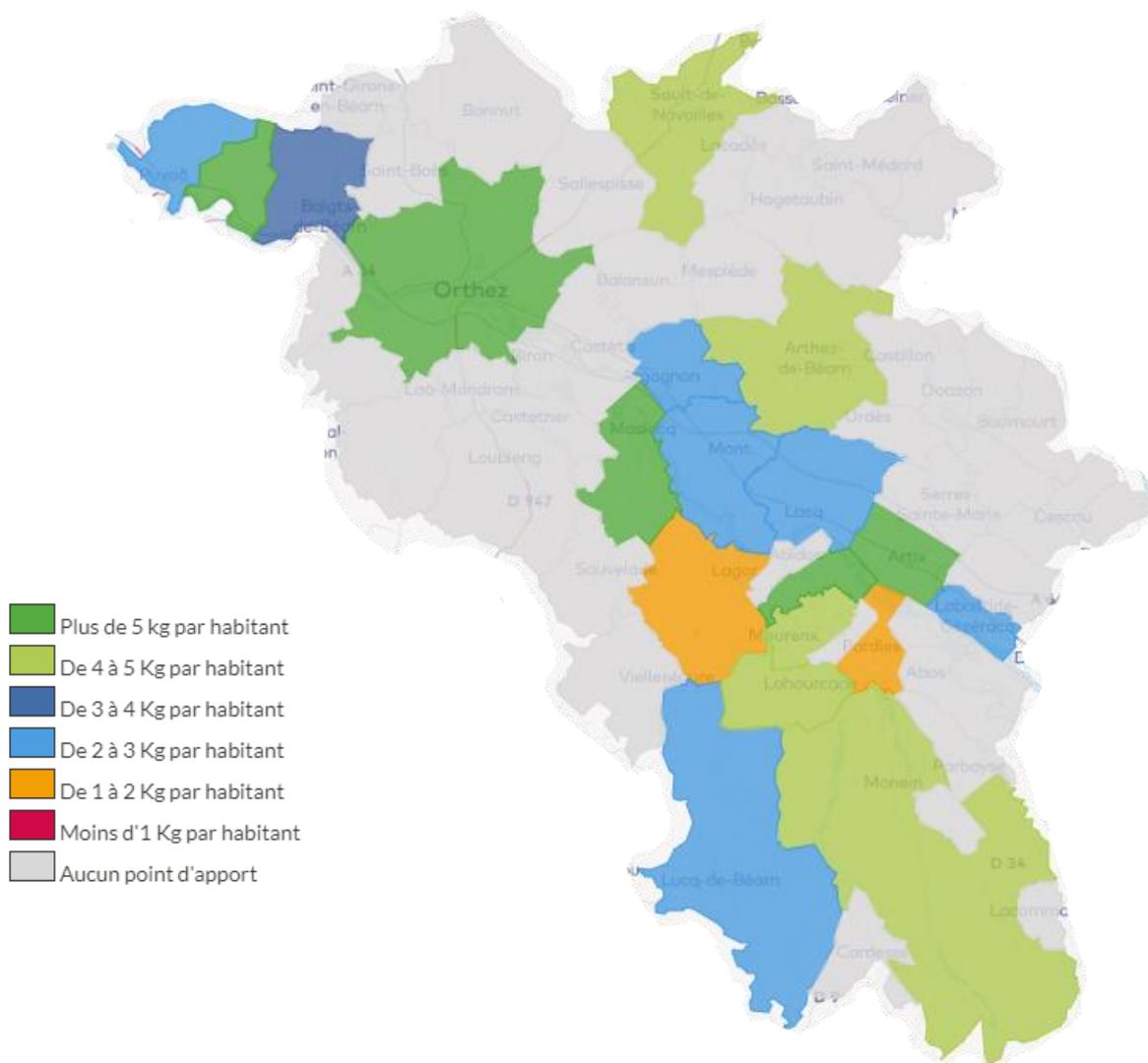


3.8.3 BILAN QUANTITATIF

En kg/hab/an

Communauté de Communes de Lacq-Orthez	Département	Région	France
3,79	4,26	3,38	2,80





3.8.4 LE TRAITEMENT

Les textiles déposés dans ces points de collecte Le Relais sont triés dans le centre de tri des textiles de Marciac (32).

Selon leur état, ils sont ensuite :

- revendus à bas prix dans les friperies solidaires Ding Fring ou à l'étranger (61%),
- recyclés afin de fabriquer des laines d'isolation utilisées dans le bâtiment (26%),
- recyclés en chiffons d'essuyage pour l'industrie (10%),
- éliminés (3%) dont la majorité est valorisée énergétiquement.

Les textiles déposés dans le point de collecte Philtex sont triés dans le centre de Garon (30).

Ils sont ensuite :

- revendus à prix bas aux personnes en difficultés sociales dans les boutiques « Le hangar » ou en Afrique ou Moyen Orient,
- recyclés en tant que matière pour des chiffons d'essuyage,
- éliminés (2%) car non valorisables dans des centres spécialisés.

3.9 LES DÉCHETS MÉNAGERS ASSIMILÉS

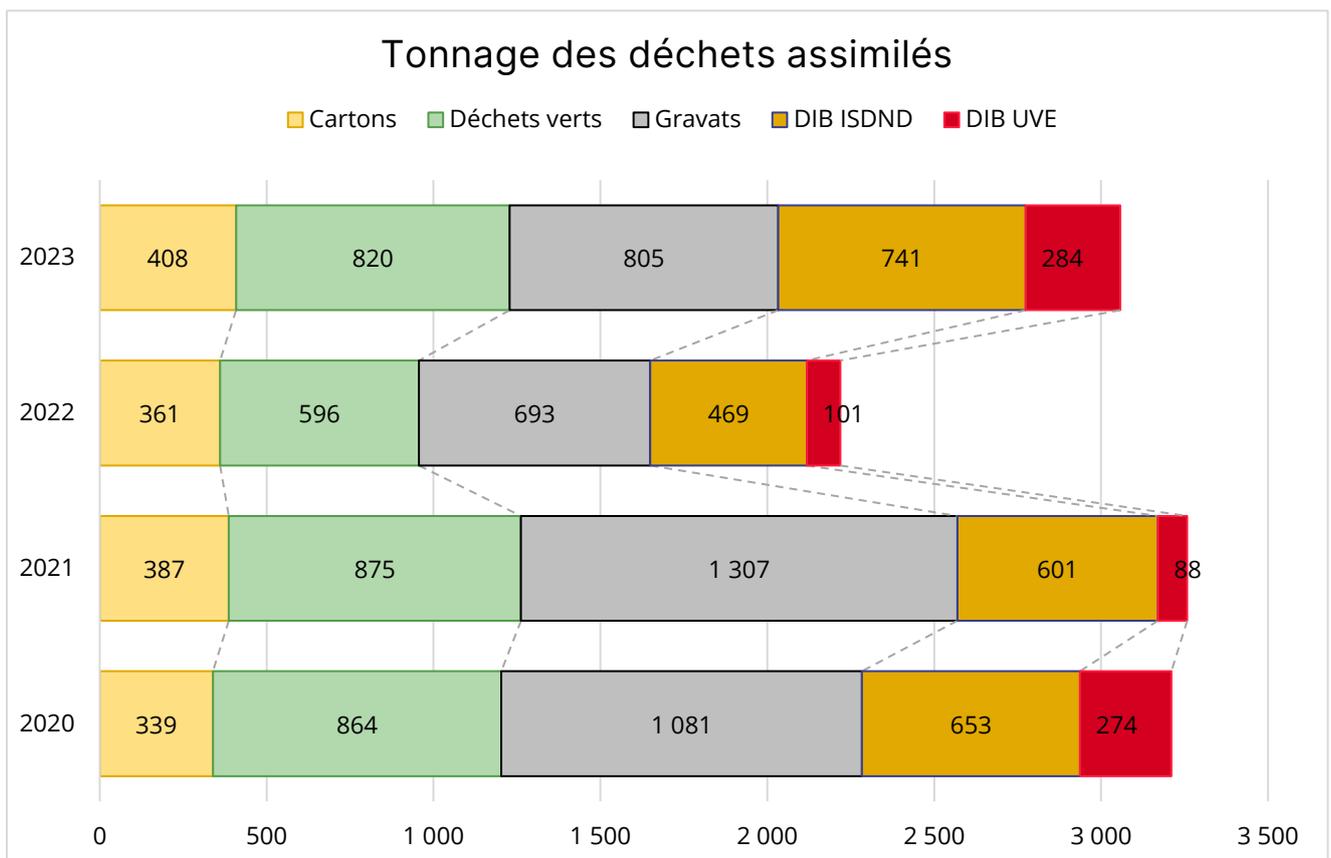
3.9.1 DÉSIGNATION

Les déchets ménagers assimilés sont les déchets issus de l'activité de certaines entreprises, artisans, commerçants et collectivités du territoire.

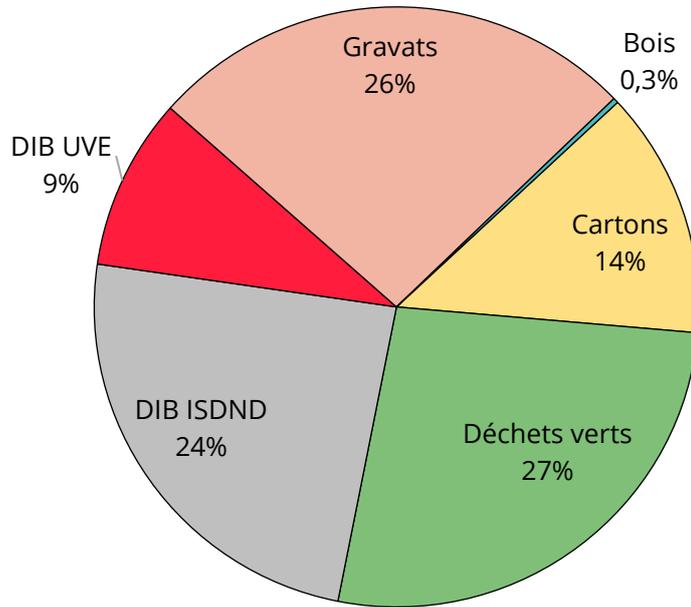
Ils peuvent ainsi bénéficier :

- d'une collecte des ordures ménagères et emballages dans la mesure où les déchets présentés sont assimilés aux déchets d'un ménage. Les tonnages et les coûts sont intégrés dans la collecte et le traitement des ordures ménagères et des emballages. En 2023 la dotation pour la collecte des ordures ménagères est de 1 540 litres hebdomadaires.
- d'une collecte des cartons toutes les semaines en bacs ou en vrac. Le centre-ville d'Orthez a été équipé d'un point de collecte enterré en 2018,
- du traitement de leurs déchets non ménagers à l'ISDND et à l'ISDI d'Orthez ; et, pour des demandes occasionnelles spécifiques, à l'UVE de Mourenx,
- du traitement de leurs déchets issus de l'entretien des espaces verts/jardinage, sur la plateforme de broyage des déchets verts d'Orthez.

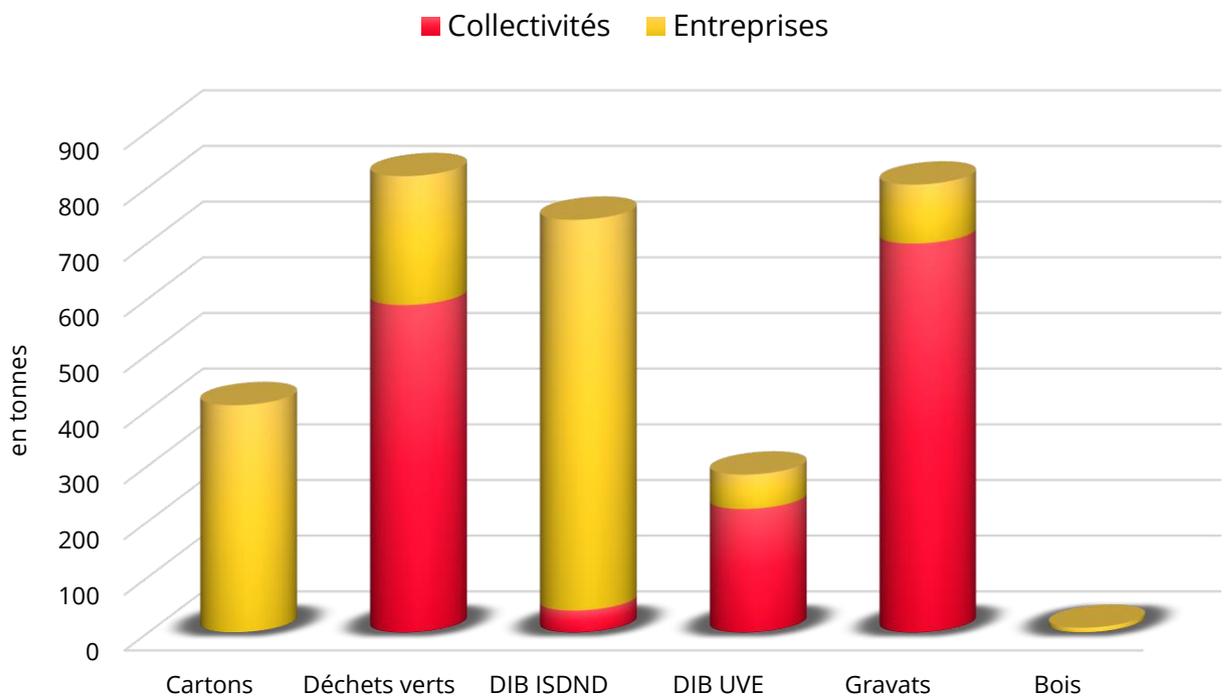
3.9.2 BILAN QUANTITATIF



Répartition des déchets assimilés



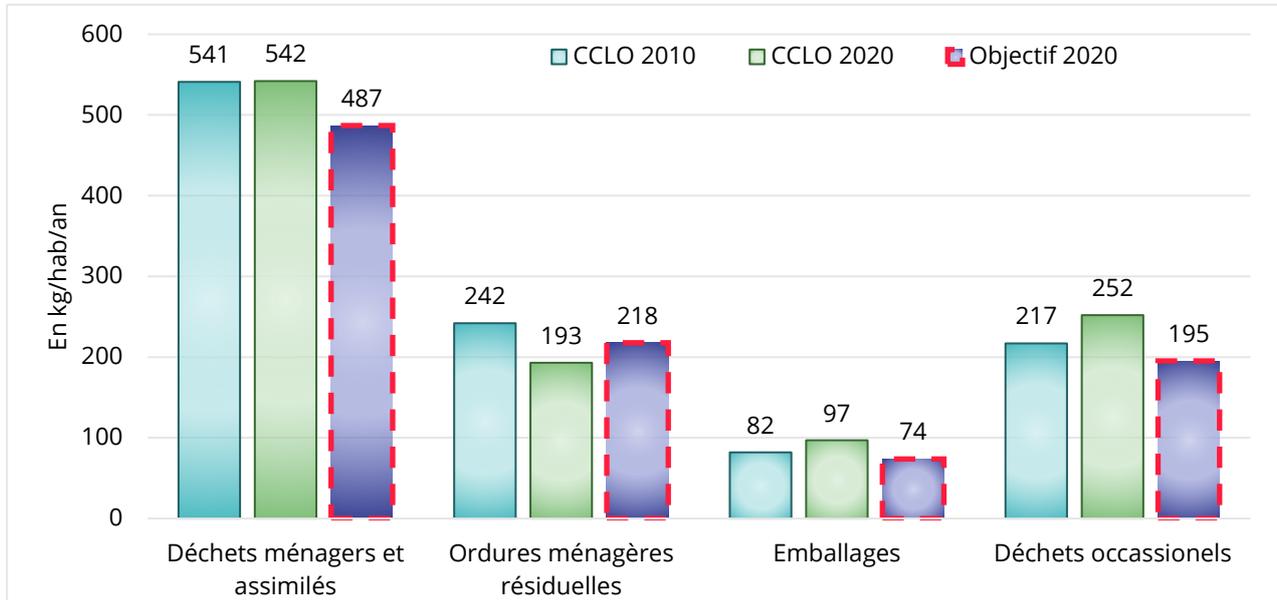
Répartition des déchets assimilés



3.10 BILAN ET OBJECTIFS DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

On considère les DMA, déchets ménagers et assimilés, comme l'ensemble des déchets produits par les ménages et collectés en déchetteries ou en porte à porte, mais aussi les déchets des activités économiques qui compte-tenu de leurs caractéristiques et quantités peuvent être collectés sans sujétions techniques particulières.

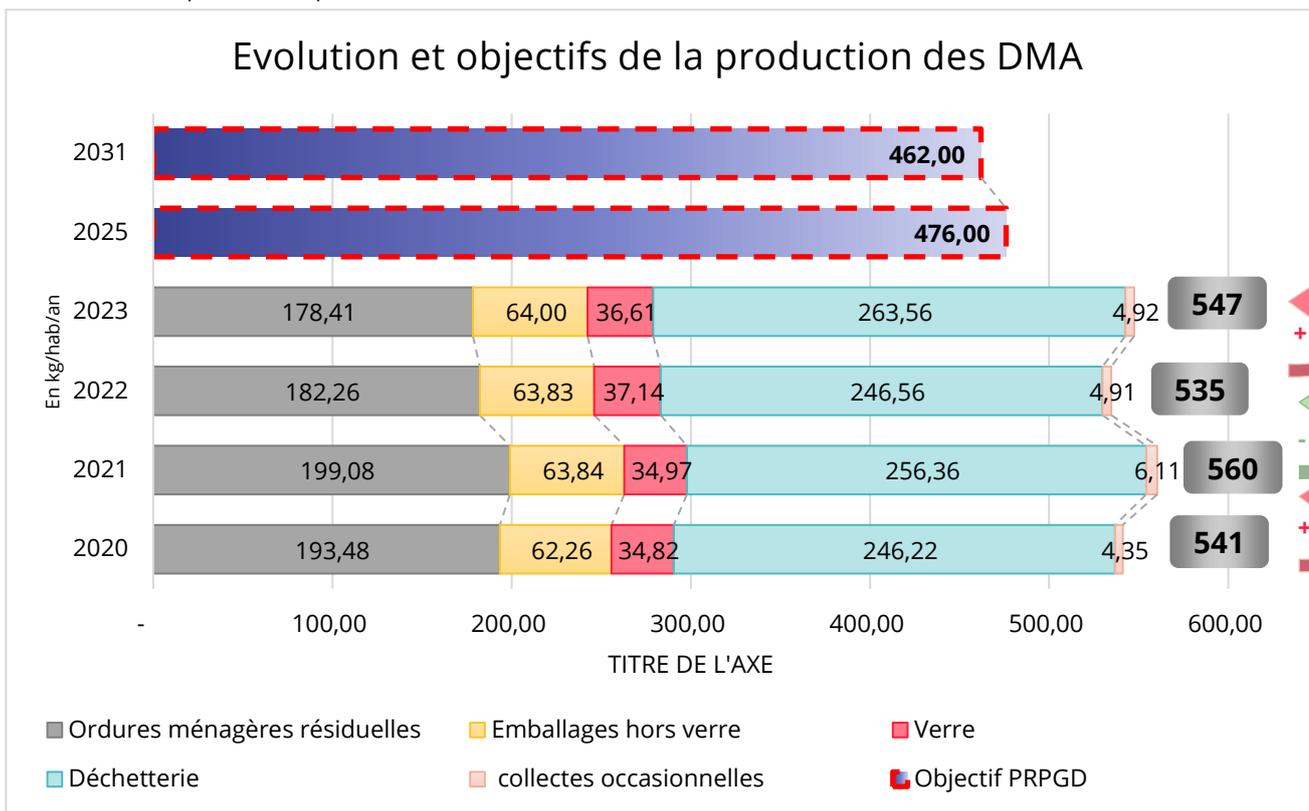
Première phase de la prévention des déchets, avec la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, ces DMA devaient diminuer de 10% entre 2010 et 2020.



Si l'objectif global n'a pas été atteint, les Ordures Ménagères Résiduelles ont diminué de 20% en 10 ans. Et la production de DMA reste en deçà des objectifs régionaux qui s'élevaient à 575 Kg/hab/an en 2020.

Seconde phase de la prévention des déchets avec le Programme Régional de Prévention et Gestion des Déchets Nouvelle Aquitaine.

Les objectifs sont maintenant une diminution du ratio de DMA de 12% entre 2010 et 2025, puis une prolongation de l'effort de prévention pour atteindre -14 % à 2031.



3.11 UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE MOURENX

3.11.1 PRÉSENTATION DE L'INSTALLATION

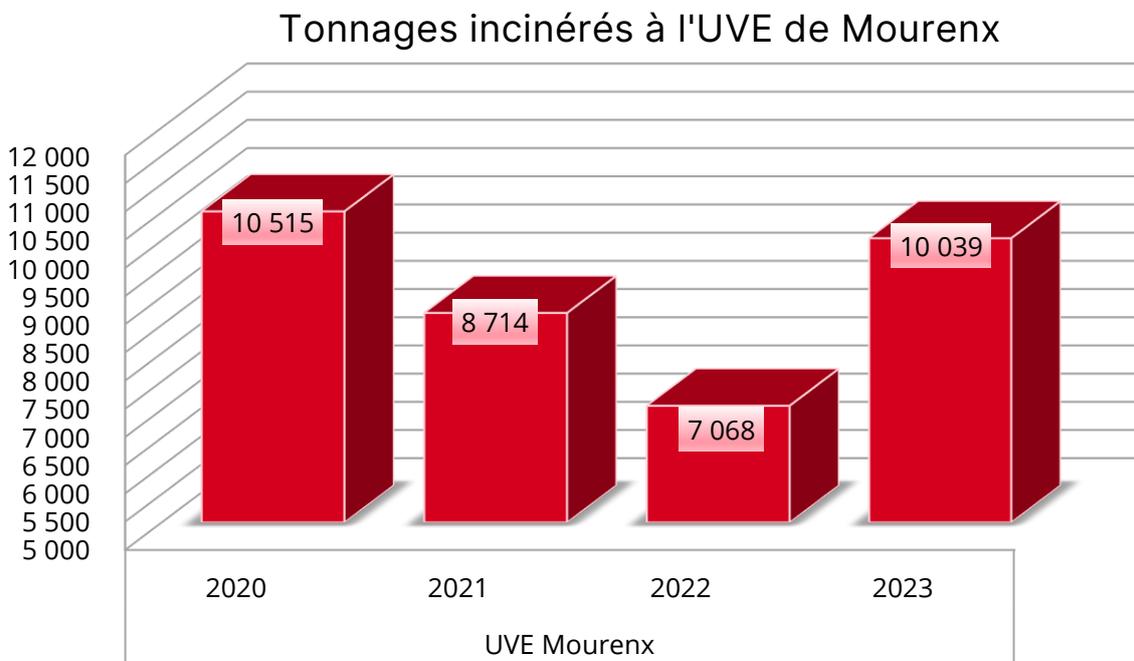
L'Unité de Valorisation Énergétique de Mourenx a été mise en service en septembre 1990. Elle est équipée d'un système de traitement des fumées par voie sèche, mais également d'un système de récupération d'énergie sous forme de vapeur, qui est ensuite vendue à la plateforme SOBEGI.

3.11.2 MODE DE GESTION

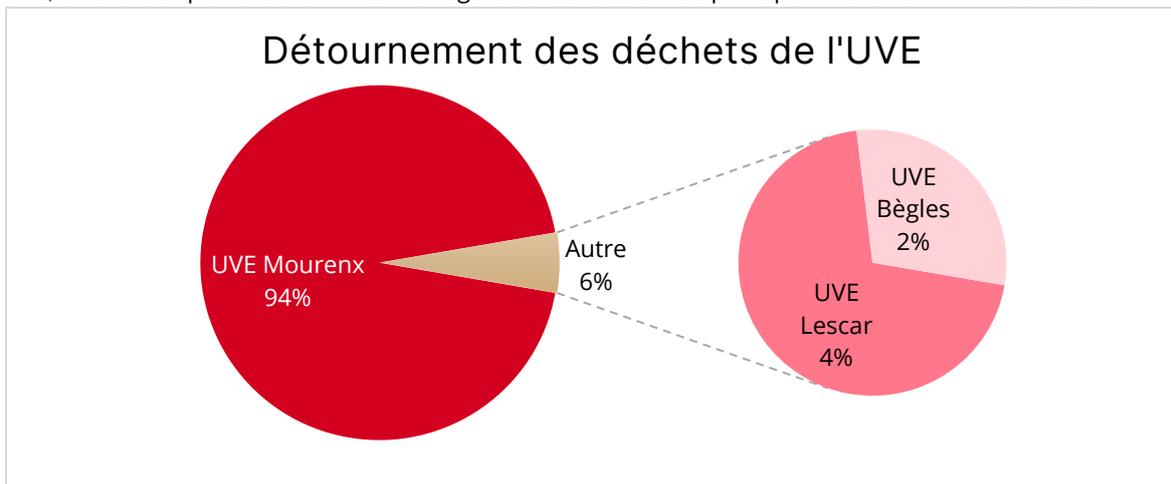
En 2023 un nouveau marché pour l'exploitation de l'Unité de Valorisation a été confié à la société PAPREC ENERGIE à partir du mois de juillet pour une durée de 6,5 ans.

3.11.3 BILAN QUANTITATIF

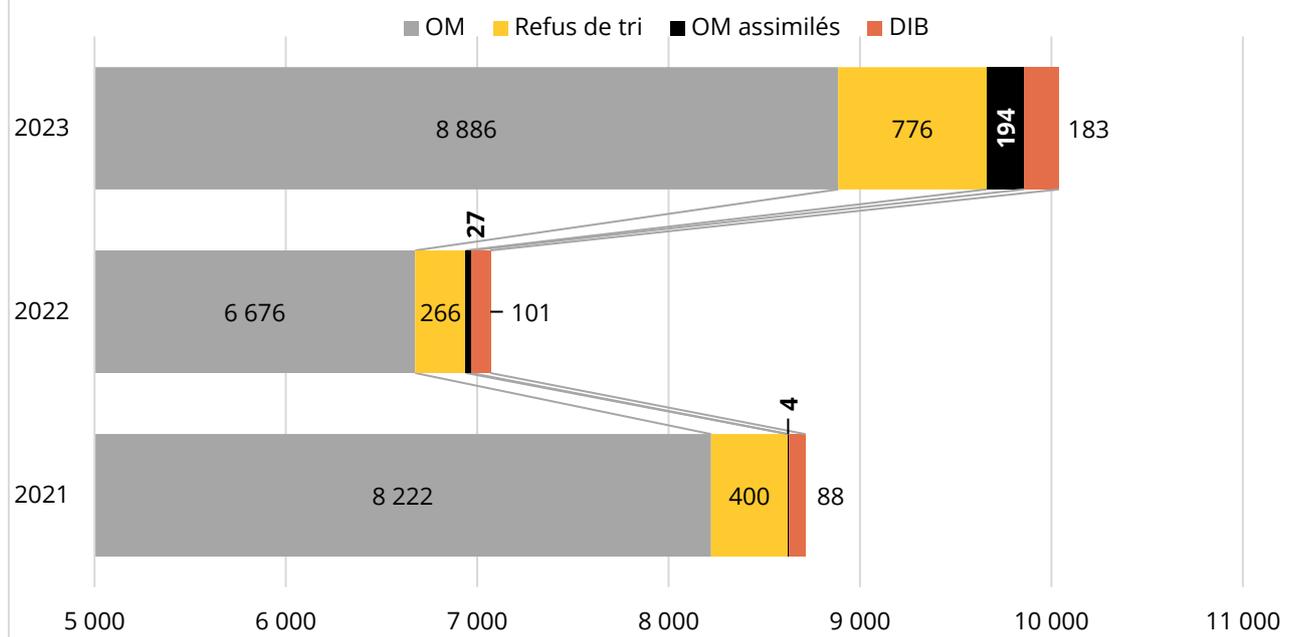
Suite à des incidents techniques en 2021 et en 2022, le tonnage incinéré par l'UVE de Mourenx avait diminué. En 2023, il retrouve le niveau de 2020. La quantité d'ordures ménagères continue de diminuer mais l'unité reçoit et traite des déchets extérieurs à son territoire.



En 2023, une faible quantité d'ordures ménagères a été détournée principalement vers l'UVE de Lescar.



Tonnages incinérés à l'UVE de Mourenx par catégorie



Sous-produits

Sous-produit	Tonnage	Repreneur	Débouchés
Vapeur	17 174	SOBEGI	Energie
Acier	122	ARCELOR	Recyclage
Mâchefers	2 112	LAFITTE	Sous couche routière
REFIOM	266	SÉCHÉ	Stockage en Centre Enfouissement Technique de classe 1

3.12 LE POLE DE GESTION DES DÉCHETS D'ORTHEZ

3.12.1 PRÉSENTATION DES INSTALLATIONS

Autorisé par arrêté préfectoral n°6362/2013/016 du 14 juin 2013, ce pôle se compose :

- **d'une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)** : Cette installation traite les Déchets Industriels Banals DIB des entreprises et collectivités, les tout-venants de déchetteries et les ordures ménagères occasionnellement détournées de l'UIOM.
- **d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)** : Cette installation traite les gravats et les déchets de démolition.
- **d'une plateforme de broyage de déchets verts** : Le broyat est évacué vers la filière agricole pour valorisation. Depuis le 1^{er} janvier 2017, le transport du broyat est pris en charge par les agriculteurs.
- **d'un quai de transfert** : Les ordures ménagères, les emballages ménagers et les cartons y sont stockés, conditionnés et évacués vers les filières de traitement.

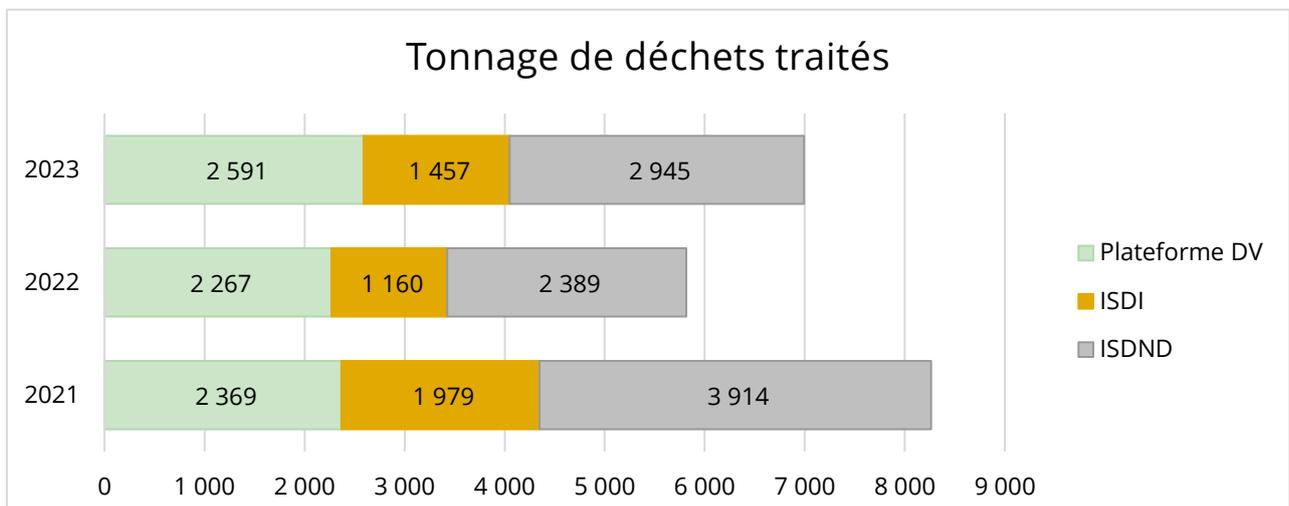
3.12.2 GESTION DU PÔLE D'ORTHEZ

Ces sites sont gérés en régie, à l'exception :

- du **traitement des lixiviats**. Cette prestation est confiée à l'entreprise OVIVE. Le process de traitement mis en place par OVIVE est un biomembrat® BM 20 avec un traitement biologique, une unité d'ultrafiltration et une unité de traitement de finition sur charbon actif. La COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ a fait l'acquisition de cette installation en 2020 afin de s'affranchir des coûts de location. **7 643 m³** de lixiviats ont été traités en 2023.
- de la **maintenance du pont bascule** et du **portique** de mesure de la radioactivité. Un contrôle annuel des bornes de mesure de la radioactivité et du pont bascule a été respectivement réalisé par les entreprises CANBERRA et PISO.
- du **broyage des déchets verts** sur la plateforme d'Orthez. Quatre campagnes de broyage ont été réalisées en 2023 par l'entreprise LOREKI. **2 591 tonnes** de broyat ont ainsi été évacuées et valorisées par la filière agricole.
- de **l'analyse des eaux**. Une autosurveillance des eaux est rendue obligatoire par l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter. Les analyses nécessaires à cette dernière ont été réalisées par les Laboratoires des Pyrénées et des Landes et sont conformes à l'arrêté d'exploitation.

En 2023, des travaux de réhabilitation du réseau biogaz ont été effectués. Une nouvelle torchère dimensionnée selon la quantité (faible) de biogaz a été installée et fonctionne deux heures quotidiennement.

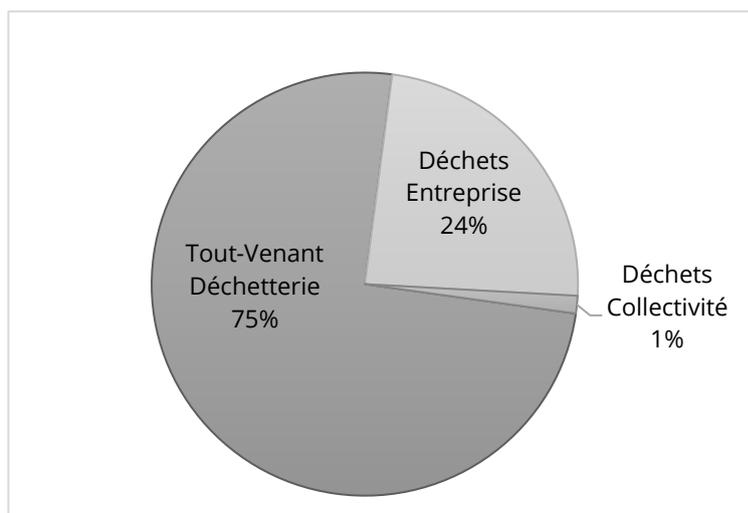
3.12.3 BILAN QUANTITATIF



3.12.3.1 Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

La quantité de déchets enfouis est en augmentation de 23% par rapport à l'an passé, principalement due à l'apport de DIB d'entreprises. À noter qu'une part importante de déchets plastiques constitue le gisement enfoui.

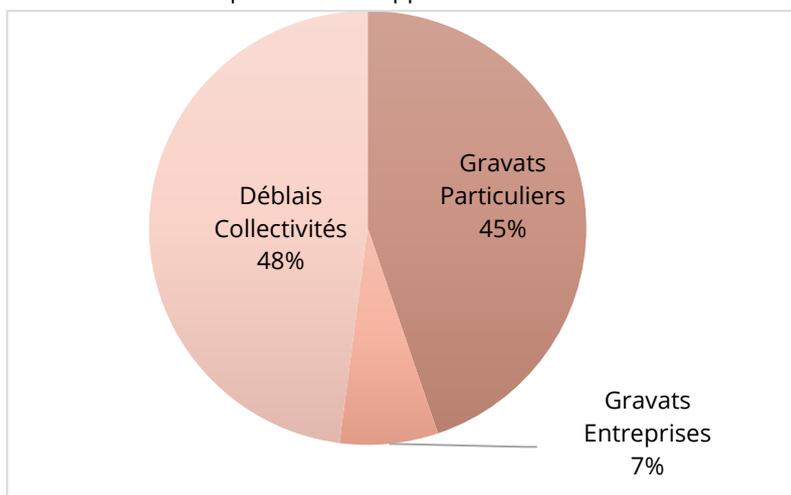
Répartition des apports sur le site en 2023



3.12.3.2 Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)

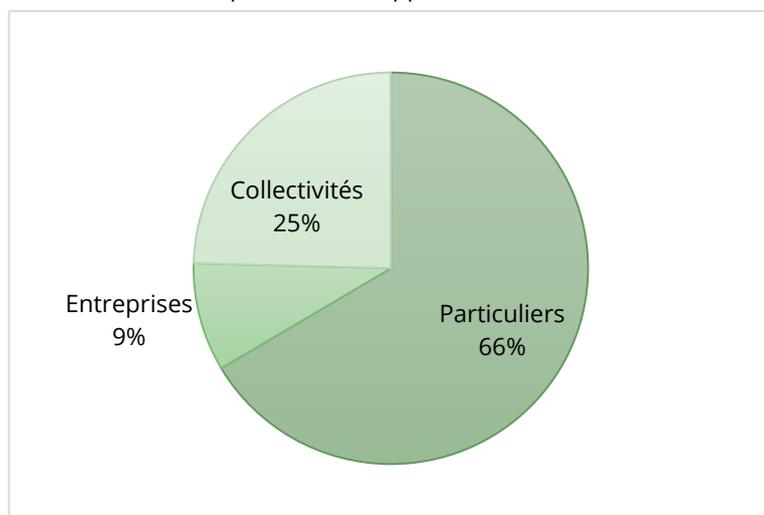
Les quantités de déchets inertes stockés sont en augmentation de 25 % par rapport à l'an passé. Une réflexion pourra être menée sur une valorisation matière des matériaux enfoui.

Répartition des apports sur le site en 2023



3.12.3.3 Plateforme de broyage de déchets verts

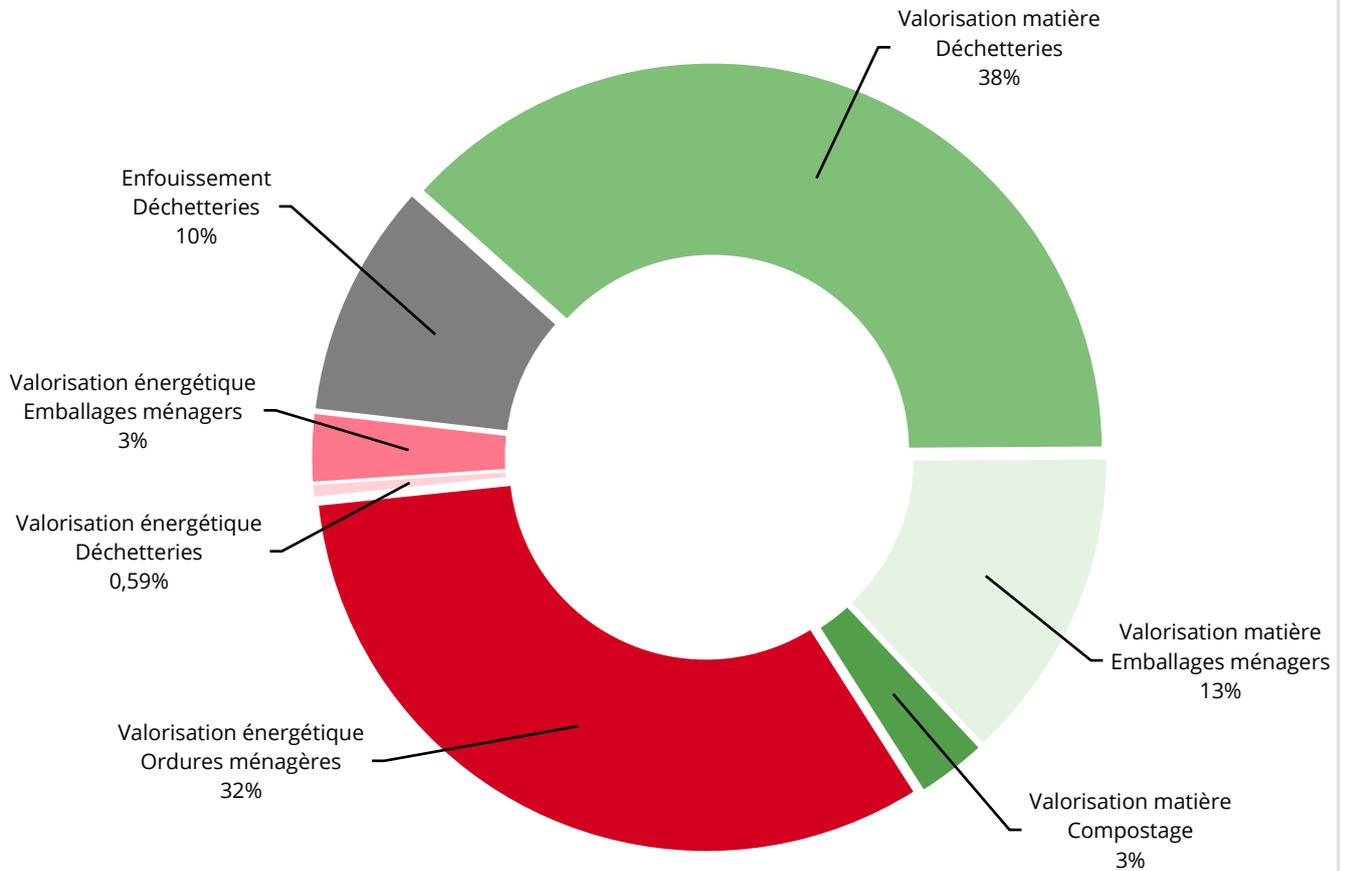
Répartition des apports sur le site en 2023



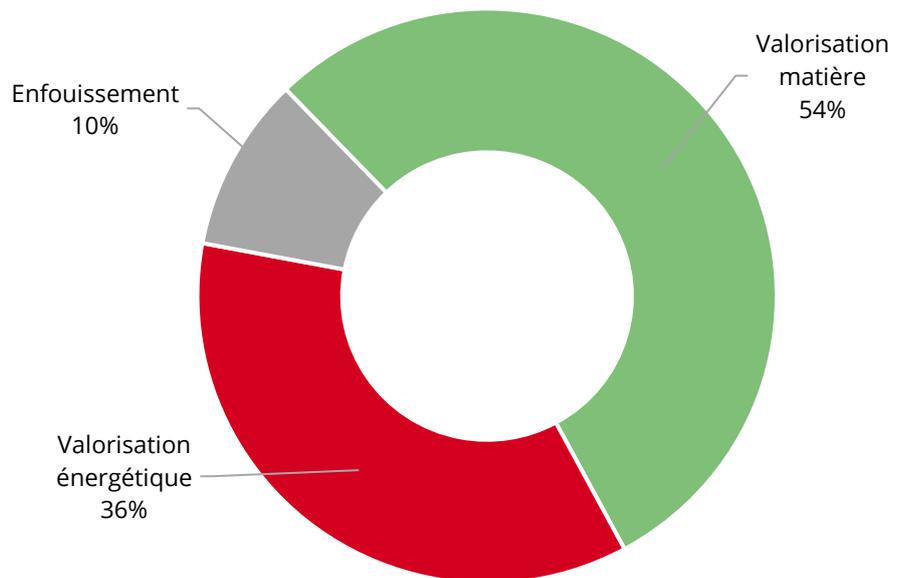
3.13 TAUX DE VALORISATION

91% des déchets produits par les habitants de la communauté de communes de Lacq-Orthez sont valorisés.

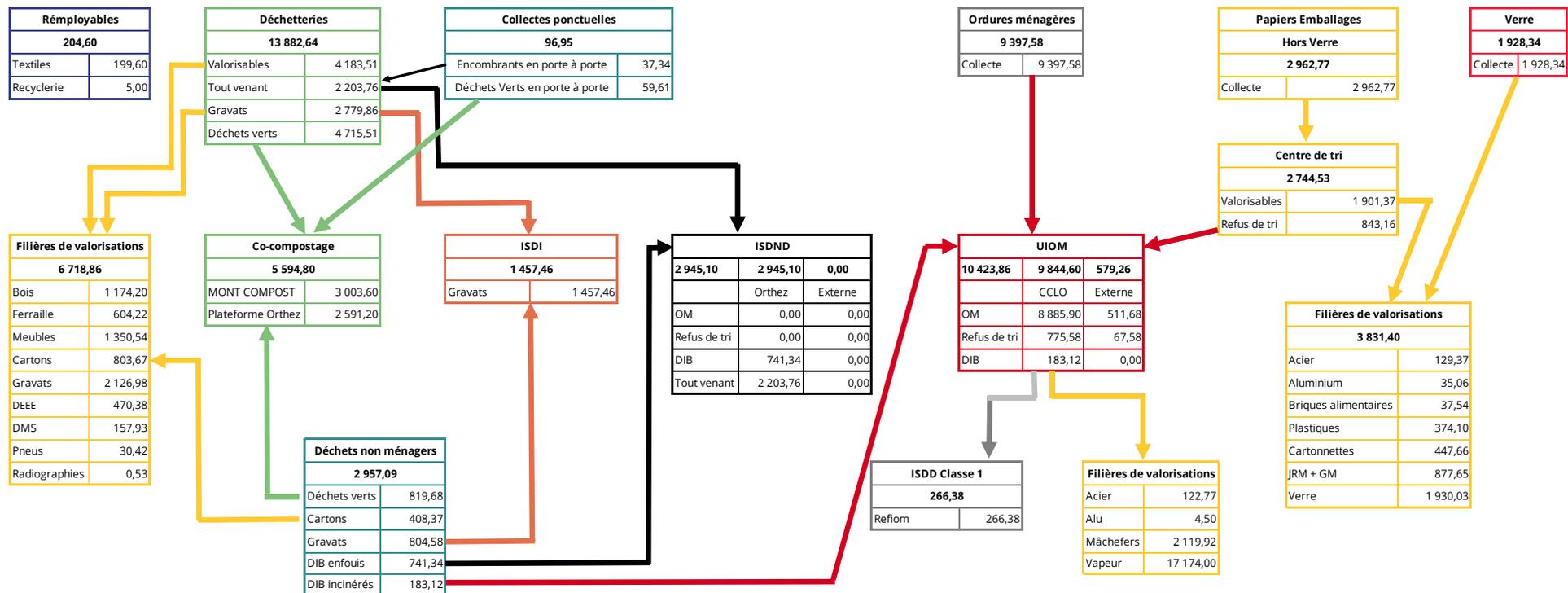
Répartition des déchets produits par les habitants



100% des Ordures Ménagères Résiduelles sont valorisées énergétiquement.



3.14 RÉCAPITULATIF DES TONNAGES



4 LE COÛT ET LE FINANCEMENT

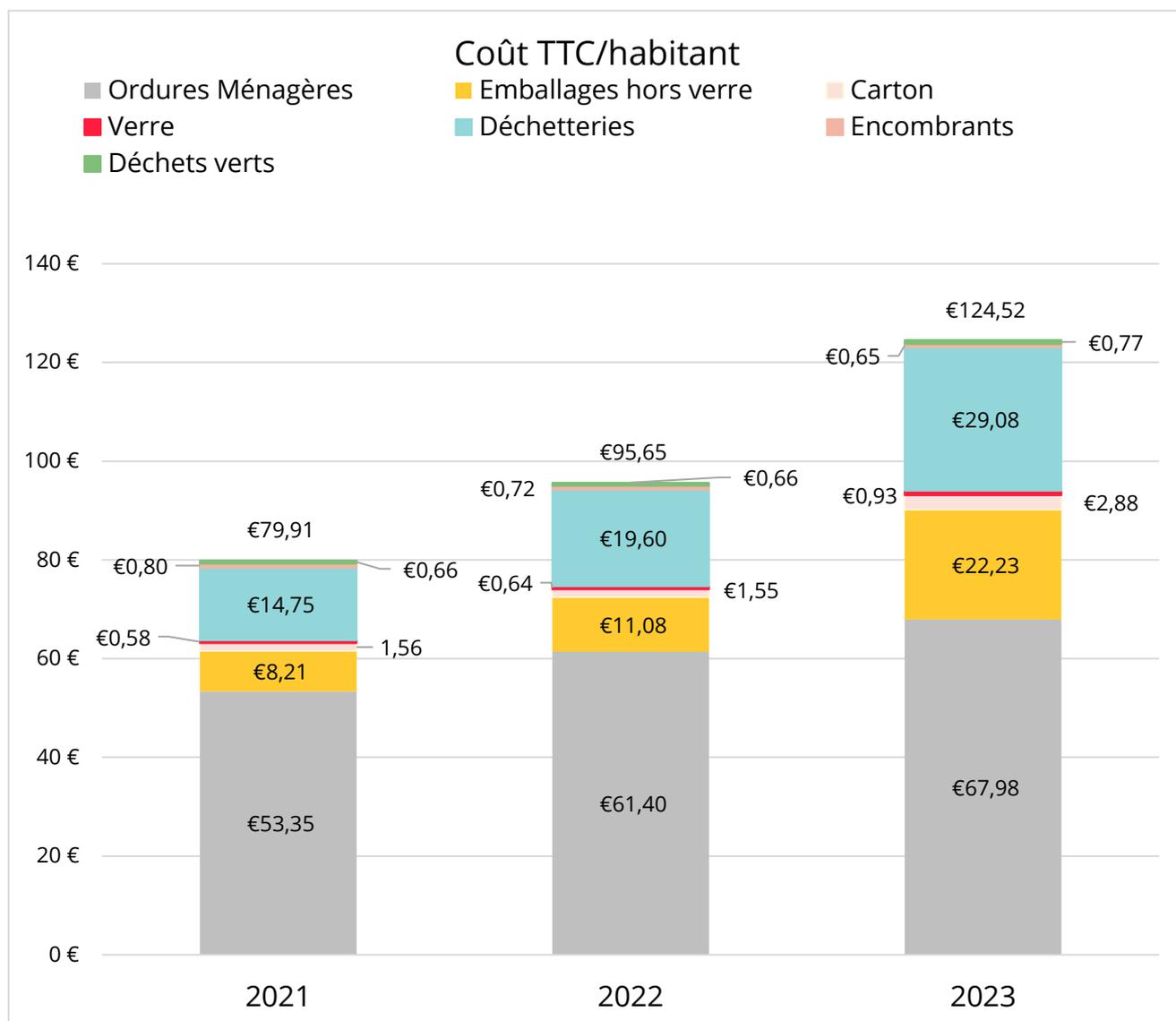
4.1 MODE DE FINANCEMENT



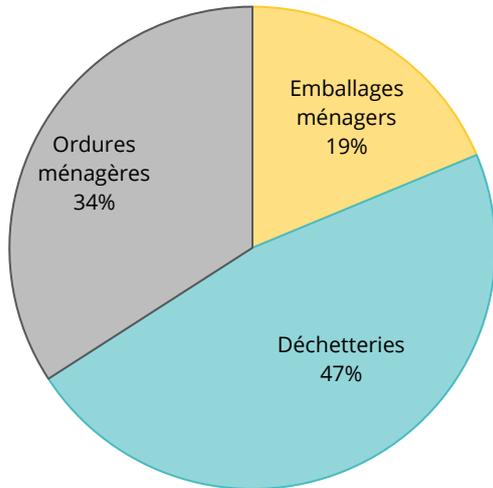
En 2023, le taux de TEOM est maintenu à **8,9%**.

Flux	Dépenses TTC	Recettes TTC	Coûts TTC
Ordures Ménagères	3 124 909,41 €	429 441,61 €	3 554 351,02 €
Emballages Hors verre et papiers	2 162 198,06 €	991 159,53 €	1 171 038,54 €
Verre	116 553,53 €	67 736,09 €	48 817,44 €
Collecte Encombrants	34 491,80 €	- €	34 491,80 €
Collecte Déchets verts	40 617,57 €	- €	40 617,57 €
Déchetteries	1 706 710,25 €	163 189,40 €	1 543 520,86 €
Total	7 185 480,62 €	1 651 526,62 €	6 392 837,21 €

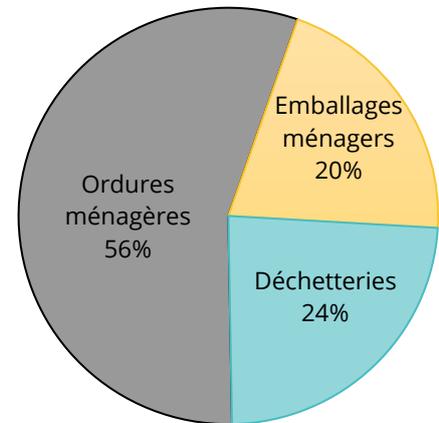
4.2 SYNTHÈSE



Répartition tonnages par flux



Répartition des coûts par habitant par flux



4.3 PREVENTION

4.3.1 COMPOSTAGE

852 tonnes
détournées des Ordures
Ménagères



4.3.2 RECYCLERIE

60 tonnes
détournées



4.4 COÛT PAR FLUX : COLLECTE ET TRAITEMENT

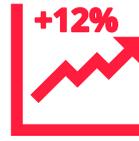
4.4.1 ORDURES MÉNAGÈRES



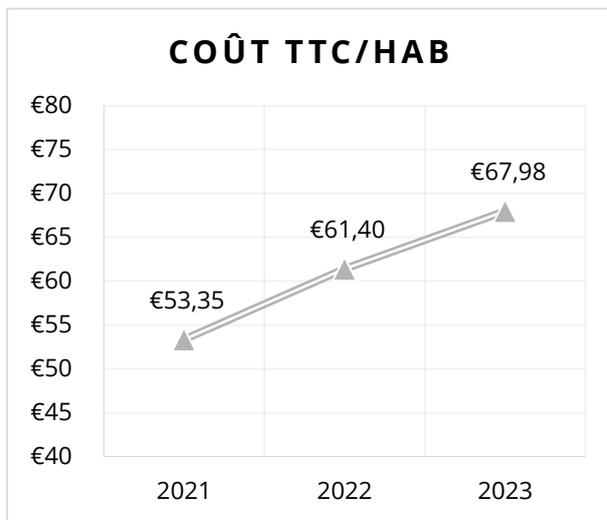
Coût TTC/hab



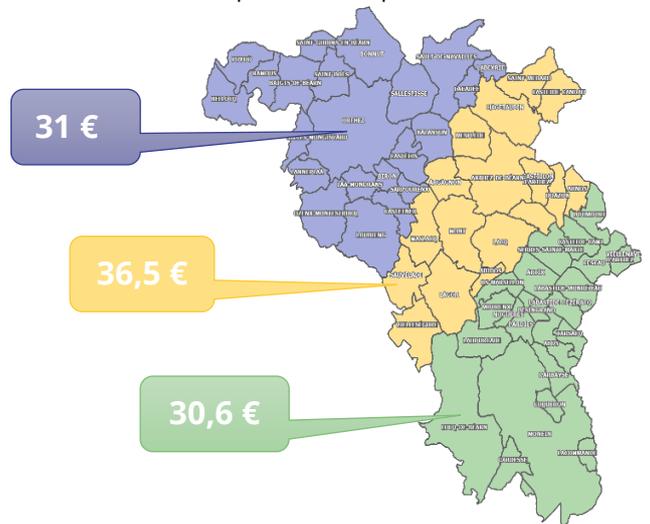
Coût TTC/tonne



En 2023, la hausse des coûts pour les ordures ménagères est principalement liée aux révisions trimestrielles des marchés de collecte et de traitement.



Coût de collecte par habitant par secteur



4.4.2 EMBALLAGES



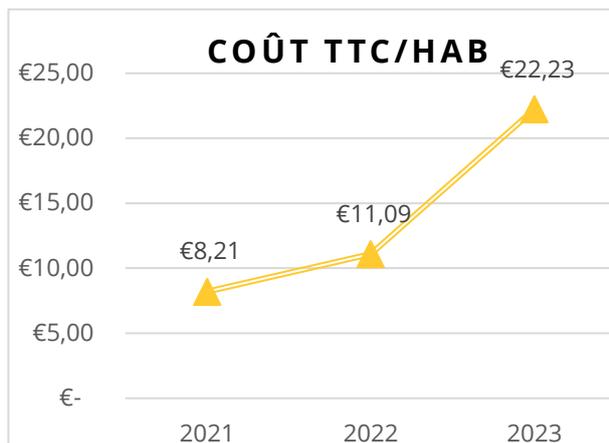
Coût TTC/hab



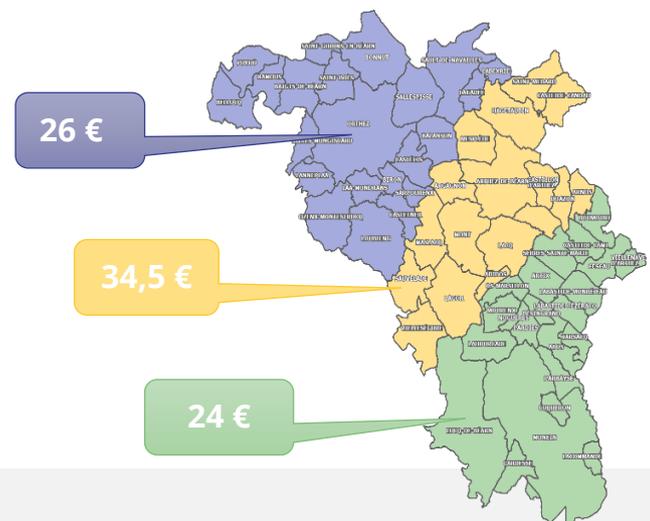
Coût TTC/tonne



Avec une forte baisse des prix de reprise des matériaux et une augmentation de la quantité de refus et des prix des marchés de collecte et de traitement, les coûts de la collecte sélective ont doublé.



Coût de collecte par habitant par secteur



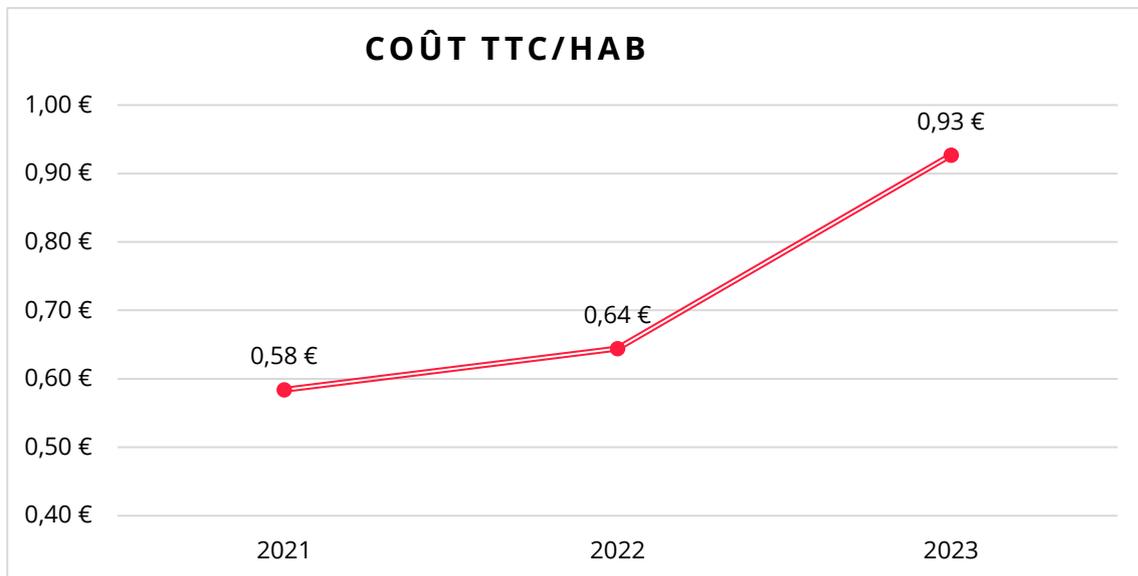
4.4.3 LE VERRE



Coût TTC/hab



Coût TTC/tonne



4.4.4 DÉCHETTERIE



Coût TTC/hab

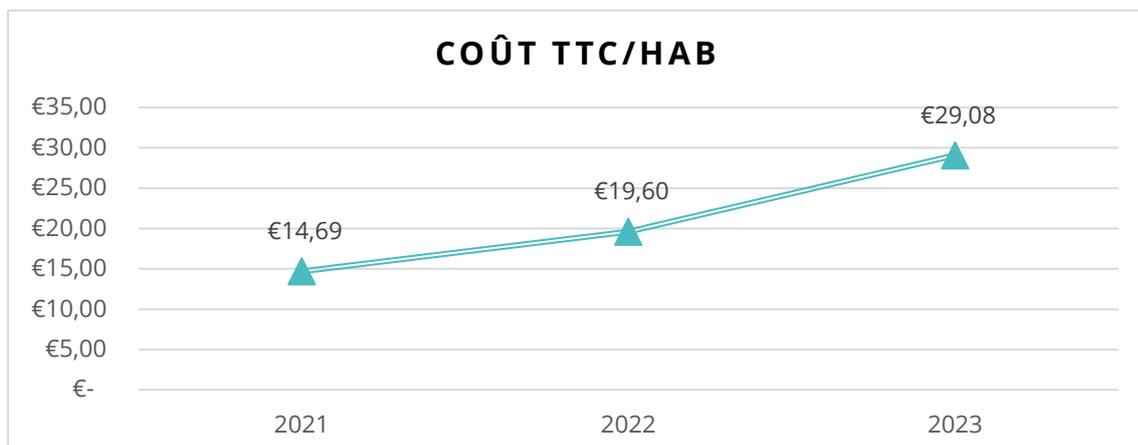


Coût TTC/tonne



Comme pour les emballages, la baisse du prix de reprise des matériaux, explique l'augmentation des coûts sur les déchetteries. S'ajoute à cela la hausse des tonnages de certains déchets :

- Les déchets verts avec, en 2023, une météorologie favorable à la pousse des végétaux.
- Les encombrants.



4.4.5 LES ENCOMBRANTS



Coût TTC/hab

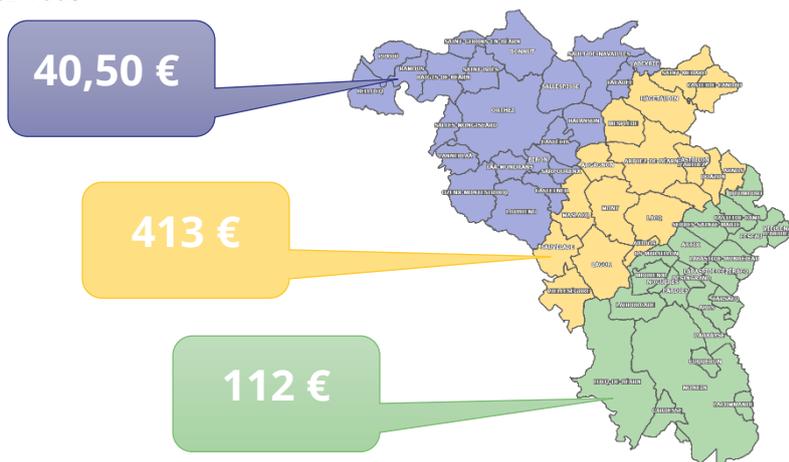


Coût TTC/tonne



La limitation de l'accès à ce service aux personnes de plus de 70 ans ou à mobilité réduite depuis avril 2022 permet de poursuivre la maîtrise du coût de cette collecte.

Coût TTC par rendez-vous



Les coûts relatifs au traitement des encombrants sont inclus dans les déchetteries.

4.4.6 LES DÉCHETS VERTS



Coût TTC/hab

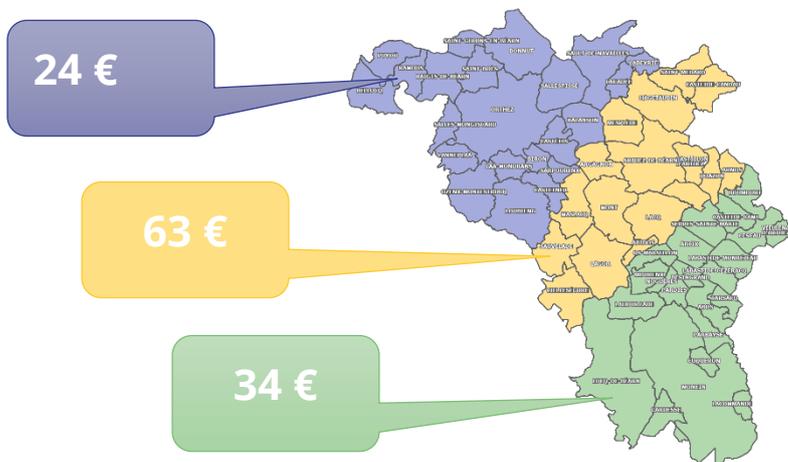


Coût TTC/tonne



En 2023, une météorologie favorable à la pousse des végétaux, n'a pas permis de poursuivre la diminution des coûts de cette collecte.

Coût TTC par rendez-vous



4.5 COÛT DES UNITÉS DE TRAITEMENT

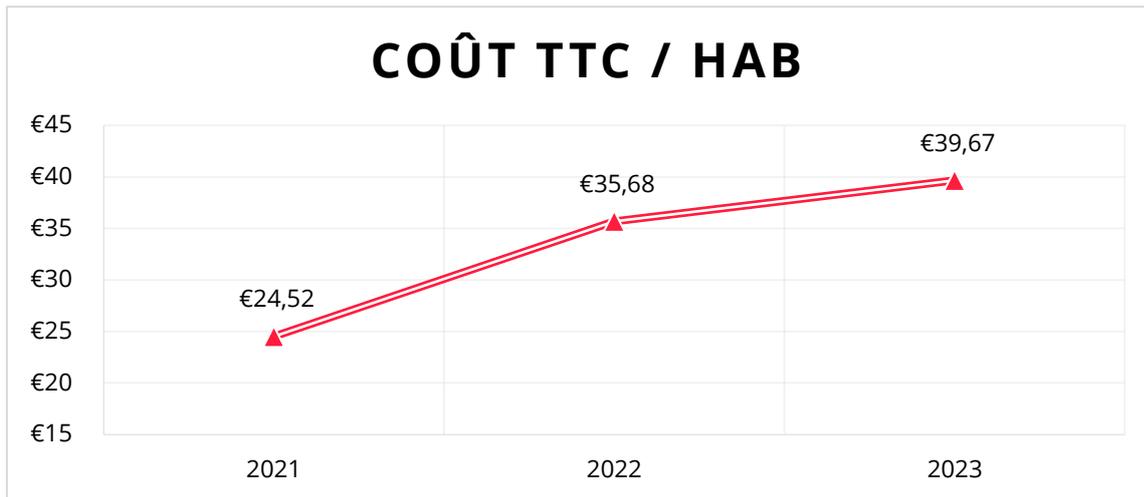
4.5.1 UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE MOURENX



Coût TTC/hab



Coût TTC/tonne



La vapeur produite par l'UVE est vendue à la SOBEGI pour un montant unitaire de 20 €/tonne soit un montant total annuel de 377 828 €.

4.5.2 PÔLE DE GESTION DES DÉCHETS D'ORTHEZ

4.5.2.1 Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)

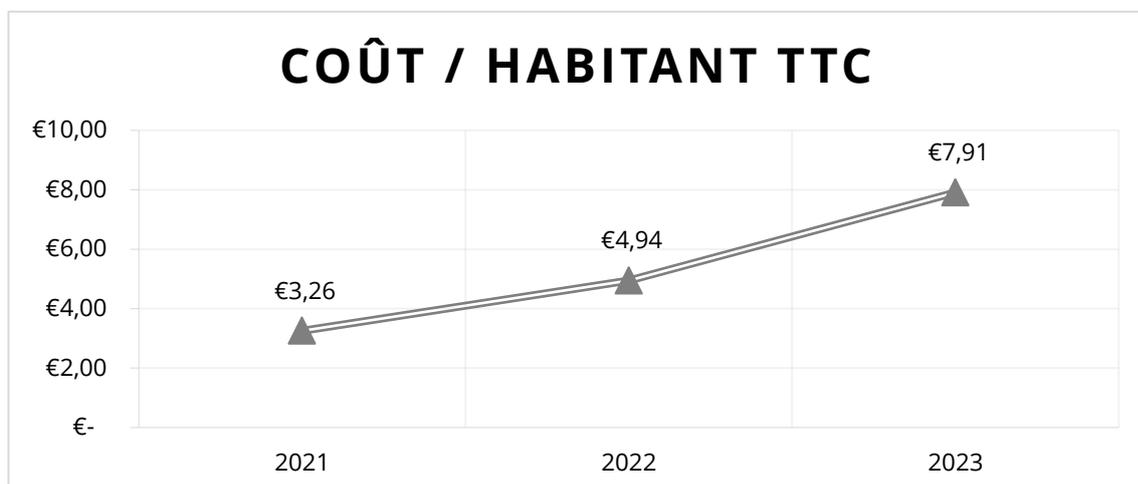
Les dépôts de DIB sont facturés 80 €/tonne auquel il faut ajouter la TGAP à 61 €/tonne.



Coût TTC/hab



Coût TTC/tonne

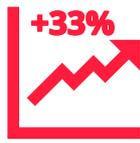


4.5.2.2 Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)

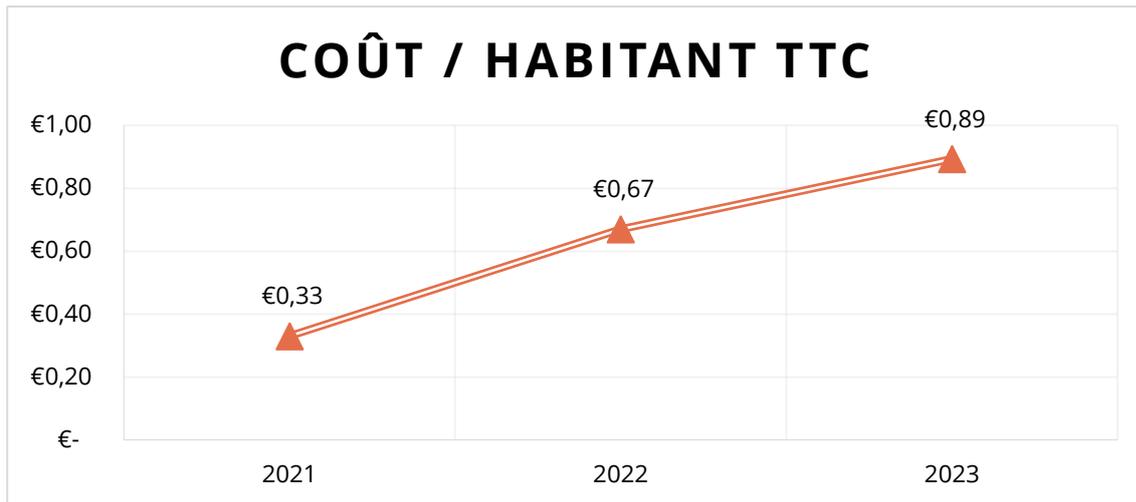
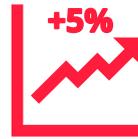
Cette installation traite les gravats et les déchets de démolition. Les dépôts sont facturés 15 €/tonne aux professionnels.



Coût TTC/hab



Coût TTC/tonne



4.5.2.3 Plateforme de broyage de déchets verts

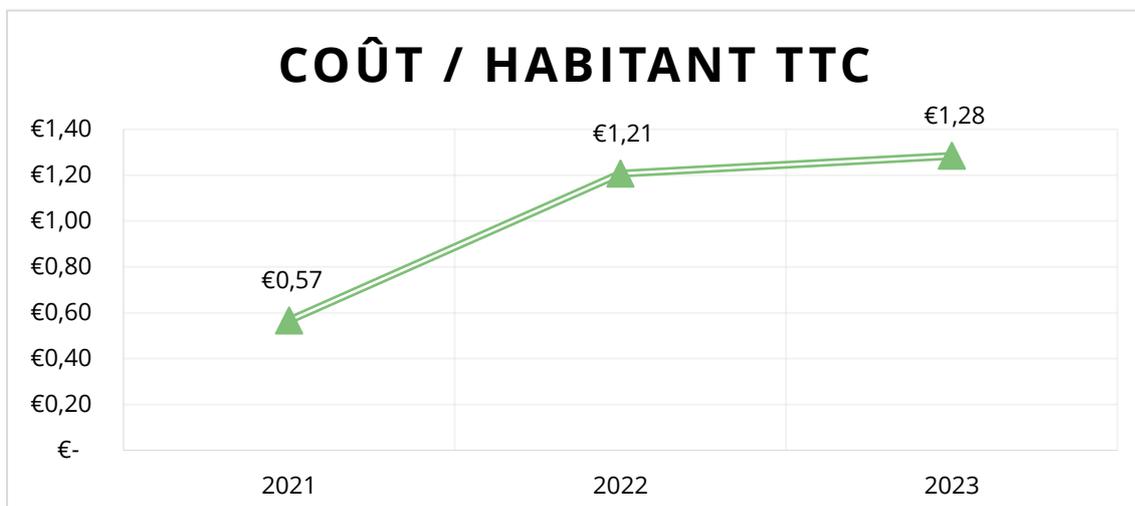
Les dépôts sont facturés 40 €/tonne aux professionnels. Le broyat est évacué vers la filière agricole pour valorisation. Depuis le 1^{er} janvier 2017, le transport du broyat est pris en charge par les agriculteurs.



Coût TTC/hab



Coût TTC/tonne



5 ANNEXES

5.1 ANNEXE 1 : COLLECTE AU 1ER JANVIER 2023

COMMUNE	JOUR	SEMAINE PAIRE	SEMAINE IMPAIRE
ABIDOS	LUNDI	OM	TS
ABOS	MERCREDI	OM	TS
ARGAGNON	JEUDI	OM	TS
ARNOS	VENDREDI	TS	OM
ARTHEZ-DE-BEARN	MARDI	OM	TS
ARTIX	MARDI	TS	OM
BAIGTS DE BEARN	MARDI	TS	OM
BALANSUN	VENDREDI	OM	TS
BELLOCQ	MARDI	TS	OM
BESINGRAND	JEUDI	TS	OM
BIRON	MERCREDI	OM	TS
BONNUT	VENDREDI	OM	TS
BOUMOURT	MARDI	OM	TS
CARDESSE	MERCREDI	TS	OM
CASTEIDE CAMI	MARDI	OM	TS
CASTEIDE-CANDAU	VENDREDI	OM	TS
CASTETIS	VENDREDI	OM	TS
CASTETNER	MERCREDI	OM	TS
CASTILLON D'ARTHEZ	VENDREDI	TS	OM
CESCAU	MARDI	OM	TS
CUQUERON	MERCREDI	OM	TS
DOAZON	VENDREDI	TS	OM
HAGETAUBIN	VENDREDI	OM	TS
LAA-MONDRANS	MERCREDI	OM	TS
LABASTIDE CEZERACQ	JEUDI	OM	TS
LABASTIDE MONREJEAU	JEUDI	OM	TS

COMMUNE	JOUR	SEMAINE PAIRE	SEMAINE IMPAIRE
LABEYRIE	VENDREDI	TS	OM
LACADEE	VENDREDI	TS	OM
LACOMMANDE	MERCREDI	OM	TS
LACQ-AUDEJOS	LUNDI	OM	TS
LAGOR	MARDI	TS	OM
LAHOURCADE	LUNDI	TS	OM
LANNEPLAA	MERCREDI	OM	TS
LOUBIENG	MERCREDI	OM	TS
LUCQ DE BEARN	MERCREDI	TS	OM
MASLACQ	LUNDI	TS	OM
MESPLEDE	JEUDI	OM	TS
MONEIN	VENDREDI	TS	OM
MONT - ARANCE - GOUZE - LENDRESSE	JEUDI	TS	OM
MOURENX hyper centre	LUNDI	OM + TS	OM + TS
	JEUDI	OM	OM
MOURENX extérieurs	LUNDI	TS	OM
NOGUERES	LUNDI	TS	OM
ORTHEZ : hypercentre	LUNDI	OM+TS	OM+TS
	JEUDI	OM	OM
ORTHEZ : Sud du Gave + Soarns	LUNDI	OM	TS
ORTHEZ : Nord du Gave + Castetarbe	JEUDI	TS	OM
OS-MARSILLON	JEUDI	OM	TS
OZENX-MONTESTRUCQ	MERCREDI	OM	TS
PARBAYSE	MERCREDI	OM	TS
PARDIES	JEUDI	TS	OM
PUYOO	MARDI	TS	OM
RAMOUS	MARDI	TS	OM
SAINT-BOES	MARDI	TS	OM
SAINT-GIRONS-EN-BEARN	MARDI	TS	OM

COMMUNE	JOUR	SEMAINE PAIRE	SEMAINE IMPAIRE
SAINT-MEDARD	VENDREDI	OM	TS
SALLES-MONGISCARD	MERCREDI	OM	TS
SALLESPISSÉ	VENDREDI	TS	OM
SARPOURENX	MERCREDI	OM	TS
SAULT-DE-NAVAILLES	VENDREDI	TS	OM
SAUVELADE	LUNDI	TS	OM
SERRES-STE-MARIE	MARDI	OM	TS
TARSACQ	JEUDI	TS	OM
URDES	VENDREDI	TS	OM
VIELLENAVE D'ARTHEZ	MARDI	OM	TS
VIELLESEGURE	LUNDI	TS	OM

5.1.1 EXCEPTION DES COMMUNES ET RUES AVEC UNE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES TOUTES LES SEMAINES

ARTHEZ DE BEARN : Collecte des ordures ménagères tous les mardis
Place de la Mairie
Place Donis
Route de la Carrère
Rue de la Mairie
ARTIX : Collecte des ordures ménagères tous les mardis
Avenue de Cescau (n°340 à n°516 côté pair)
Avenue de la République (n° 591 à n°1354)
Avenue du 144ème RI
Avenue du Corps Franc Pommies
Impasse du Castérot
Place du Général de Gaulle
Rue de Galupe (n°26 à n°120)
Rue de la Patte d'Oie
Rue des Coucous (n°69 à 139 côté impair)
Rue des Fontaines
Rue des Rossignols
Rue du 49ème RI
Rue du Casterot (N°12 au n°39)
Rue du Parc
Rue Kulor
Rue Lavignasse (n°66 à n°185)
Rue des Écoles : 1, 2, 3 et 4 et 16, 18, 24 et 26

LAGOR : Collecte des ordures ménagères tous les mardis
Cités Versant et Phénix :
Allée des Jonquilles
Allée des Primevères
Impasse des Camélias
Rue des Acacias
Rue des Écoles
Rue des Lilas
Rue Principale (n°49 à n°118)
Place du 19 mars 1962
MONEIN : Collecte des ordures ménagères tous les vendredis
Rue Barada (n°1 à n°54)
Place Henri Lacabanne
Rue de Dieu
Rue de la Forge
Rue de la Glacière
Rue des Barraquères
Rue du Commerce
Rue du Recteur Jean Sarrailh
rue Florence (n°1 à n°23 et n°2 à n°42)
Rue Saint Girons
Rue Taillacq
MOURENX
Quartier Est - Collecte des ordures ménagères tous les lundis
Allée et avenue du Maréchal Foch
Allée et rue Jean Mermoz
Place et Avenue du Maréchal Lyautey (n°2 et n°4)
Rue Lagrange
Rue Lavoisier (n°1/3/5/7)
Quartier Victor Hugo : Collecte des ordures ménagères tous les lundis
Allée Federico Garcia Lorca
Allée Goya
Allée Le Titien (n°1 au n°11 / n°2 à N°8)
Allée Lebrun
Allée Léonard de Vinci (n°1 au n°27 / n°2 à n°40)
Allée Mansard
Allée Raphael (n°1 au n°43)
Avenue Saint Claire Deville (n°1 au n°15)

MOURENX
Quartier Charles de Bordeu : Collecte des ordures ménagères tous les lundis
Allée Alfred de Musset
Allée Chateaubriand
Allée et rue Saint Exupéry
Allée et rue Saint Vincent de Paul
Allée, Impasse et rue Alfred de Vigny (n°2 au n°8 / n°1 au n°11)
Avenue du Président Paul Delcourt (n°1 au n°15),
Place Alfred de Vigny
Rue Comtesse de Ségur
Rue Francis Jammes
Quartier des Barthes : Collecte des ordures ménagères tous les lundis
Allée Emmeline Pankhurst
Allée Todd Beamer
Impasse des Jardins
Rue Camille Claudel
Rue de la Barthe
Rue du Luzoué
Rue Frida Khalo
Rue Sully
ORTHEZ
Sud du Gave : Collecte des ordures ménagères tous les lundis
Rue de l'Écorcherie
Rue des Frères Reclus (côté pair 2 à 50, côté impair 1 à 35)
Rue du Pont Vieux
Rue Gascoin
Rue Gaston Planté (côté pair 2 à 34, côté impair 1 à 37)
Nord du Gave : Collecte des ordures ménagères tous les jeudis
Impasse des Bains
Place de Poustelle (1 à 11)
Rue de Billère
Rue du Général Foy
Rue Lapeyrière (côté pair 2 à 42, côté impair 1 à 19)
Rue Madame
Rue Saint Gilles,
Rue Saint Pierre
PUYOO - Collecte des ordures ménagères tous les mardis
RD 817 (n°810 à n°1198/803-1139)
Rue de la Croix
SAULT DE NAVAILLES - Collecte des ordures ménagères tous les vendredis
Rue de France (n°60 à n°1084 et n°11 à n°1087)

5.1.2 EXCEPTION DES COMMUNES ET RUES AVEC UNE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES 2 FOIS PAR SEMAINE

MOURENX
Hypercentre : immeubles du centre-ville : Collecte des ordures ménagères Lundi et Jeudi
ORTHEZ
Hypercentre : Collecte des ordures ménagères lundi et jeudi
Place Bossers
Place du Foirail
Rue Aristide Briand
Rue Craverie
Rue de l'Horloge
Rue des Aiguilletiers
Rue des Capucins
Rue des Jacobins
Rue des Remparts
Rue du Bourg Vieux
Rue Jeanne d'Albret
Rue Mimonce
Rue Moncade
Rue Pierre Lasserre
Promenade Gaston Fébus
Impasse Ste-Barbe
Place d'Armes

5.2 BILAN DES CONTRATS ET DES CONVENTIONS

Prestataire	Intitulé	Domaine	Échéance
Adour Vision System	Maintenance déchetteries et télésurveillance des sites	Déchetteries	21/01/2025
Arcelor	Reprise des aciers et aciers de mâchefers	Traitement	31/12/2023
AUTAA	Transport des REFIOM	UVE	14/03/2030
CITEO	REP emballages ménagers et Papiers	Traitement	31/12/2023
COVED	Collecte des déchets secteur Est	Collecte	31/03/2028
Créa locale	Recyclerie	Déchetteries	-
Cyclamen	Reprise des aluminium	Recettes	31/12/2023
CYCLEVIA	Évacuation et valorisation des huiles minérales	Déchetteries	31/12/2027
Decons	Évacuation et valorisation des ferrailles	Déchetteries	31/03/2027
Haupa	Évacuation et valorisation des huiles alimentaires	Déchetteries	31/03/2027
HECTOGONE	Collecte déchets secteur Centre	Collectes	31/03/2028
Eco-DDS	REP Déchets Diffus Spécifiques	Recettes	31/12/2024
Ecologic	REP DEEE	Recettes	31/12/2027
Ecomaison	REP meubles	Recettes	31/12/2027
Ecosystem	REP lampes	Recettes	31/12/2027
Eco Transformation	Évacuation et valorisation des déchets de bois	Déchetteries	31/03/2027
Laffitte	Traitement des gravats des déchetteries de Pardies et Monein	Déchetteries	31/03/2027
	Transport et traitement des mâchefers de l'UVE	Traitement	31/12/2029
Lafont	Traitement des gravats des déchetteries d'Arthez, Maslacq et Orthez	Déchetteries	31/03/2027
Lasserre	Traitement des gravats de la déchetterie de Ramous	Déchetteries	31/03/2027
Lions Club	Reprise des Radiographies	Déchetteries	-
Loreki	Prestation de broyage de déchets verts sur la plateforme d'Orthez	Traitement	31/01/2024
Mont Compost	Traitement et valorisation des déchets verts	Traitement	31/03/2027
OI Manufacturing	Reprise du verre	Recettes	31/12/2023
PAPREC	Transport des emballages et refus	Traitement	31/03/2027
	Reprise des Cartons	Traitement	31/12/2023
	Exploitation de UVE de Mourenx	Traitement	31/12/2029

Quadria	Fourniture de bacs à déchets roulants et composteurs	Fourniture	27/03/2027
REFASHION	REP Textiles	Textiles	31/12/2028
SIAP	Traitement des déchets diffus spécifiques	Déchetteries	31/12/2027
SÉCHÉ	Traitement et stockage des REFION	UVE	30/06/2024
Sémaval	Exploitation de l'UIOM de Mourenx	UVE	31/06/2023
SLR	Collecte du verre	Collecte	31/03/2028
Valorbéarn	Tri et conditionnement des emballages ménagers	Traitement	31/03/2024
Valorplast	Reprise du plastique	Traitement	31/12/2023

5.3 FILIÈRES DE VALORISATION DES DÉCHETS DES DÉCHETTERIES

Matériaux	Prestataires ou Eco-organismes	Mode de traitement	Pays de traitement final
Batteries	RECYDIS - SIAP	Valorisation matière	France (33)
Bois	Eco-Transformation	Industries panneautières	France (40)
Cartons	PAPREC	Valorisation matière	Navarre Espagne
DDS*	ECODDS – SIAP	Incinération	France (33)
DEEE**	ECOLOGIC –	Valorisation énergétique et matière	Démantèlement-tri : Espagne-France Traitement : Europe-Turquie-Asie
Lampes et Néons	ECOSYSTEM	Valorisation énergétique et matière	Démantèlement-tri : Espagne-France Traitement : Europe-Turquie-Asie
Déchets verts	CCLO MONT COMPOST	Valorisation matière	France (territoire CCLO)
Ferraille	DECONS	Valorisation matière	Pays basque Espagne
Gravats	CCLO – LAFITTE – LASSERRE - LAFONT	Enfouissement – Valorisation matière	France (territoire CCLO)
Huiles alimentaires (DMS)	HAUPA	Valorisation énergétique ou matière	France (76)
Huiles minérales (DMS)	CYCLEVIA	Valorisation énergétique ou matière	France (76)
Meubles	ECO-MOBILIER	Valorisation matière et énergie	France (33, 37, 64)
Piles (DMS*)	COREPILE	Valorisation énergétique ou matière	France (33)
Pneus	VALPAQ	Valorisation énergétique	Broyage France (40) Cimenteries France Espagne
Radiographies	LIONS CLUB	Valorisation matière	France (13)
Tout venant	CCLO	Enfouissement ISDND	France (territoire CCLO)

* DDS : Déchets Diffus Spécifiques (pots de peinture, solvants, produits phytosanitaires, etc.)

** Déchets d'Équipement Électrique et Électronique

DESIGNED BY MACROVECTOR / FREEPIK!